

Déclaration de performance extra-financière 2022

de la Société Pierre Fabre SA



Pierre Fabre

Sommaire



01

Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre	p.04
1.1 : Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre	p.06
1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe	p.08
1.3 : La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre	p.10



02

Engager	p.14
2.1 : Gouvernance responsable	p.16
2.2 : Éthique et conformité	p.19
2.3 : Engagements des clients et des collaborateurs	p.24



03

Protéger	p.26
3.1 : Changement climatique	p.28
3.2 : Impact environnemental de la production	p.35



04

Respecter	p.40
4.1. : Achats Responsables	p.42
4.2 : Diversité et inclusion	p.44
4.3 : Santé et Sécurité des collaborateurs	p.48



05

Garantir	p.52
5.1 : Sécurité Produit	p.54
5.2 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs	p.58
5.3 : Communication Transparente	p.61



06

Innovover	p.64
6.1 : Éco-Innovation	p.66



07

Bilan des indicateurs RSE	p.70
7.1 : Les indicateurs RSE	p.72



08

Méthodologie de reporting	p.80
----------------------------------	-------------



Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

1.1 : Le modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

p.06

1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe

p.08

1.3 : La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

p.10

1.1. Le modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur

NOS FONDAMENTAUX

Une gouvernance guidée par l'intérêt général

86 % du capital détenu par la Fondation Pierre Fabre, reconnue d'utilité publique

23 ans d'engagement de la Fondation au service de l'accès aux soins et aux médicaments des populations des pays du Sud

Un projet économique et humaniste source d'engagement pour les collaborateurs

2,61 Md€ de revenus en 2022

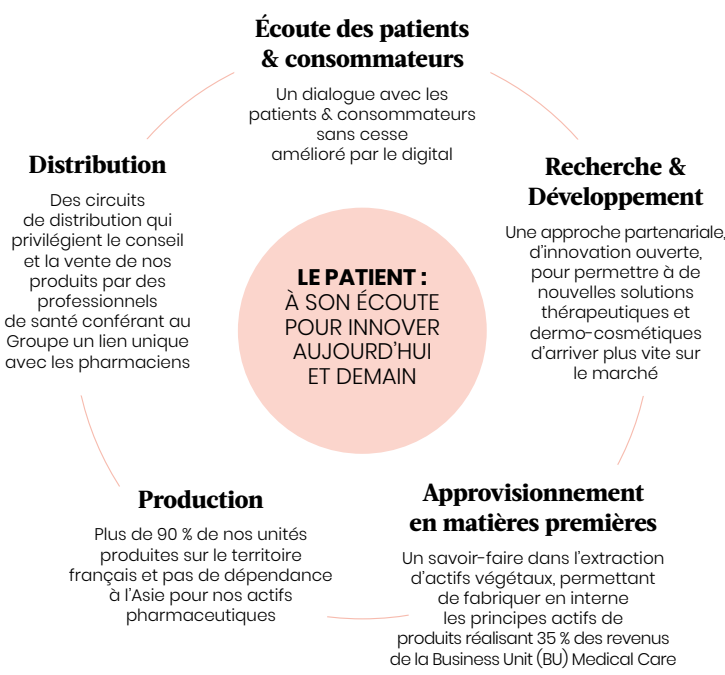
10 037 collaborateurs (dont 53,8 % en France et 46,2 % à l'international) dans **44** pays

84,6 % des salariés actionnaires qui détiennent **9,15 %** du capital du Groupe

Un positionnement unique associant le meilleur du médical et de la naturalité

Près de **800** études cliniques réalisées en 2020

61 % de nos revenus sont liés à des produits aux actifs issus de la nature



NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

NOS IMPACTS

Patients & Consommateurs

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement tout au long du parcours de soins (prévenir, traiter et accompagner)
- Transparence et traçabilité des produits permettant une consommation en conscience

Professionnels de santé

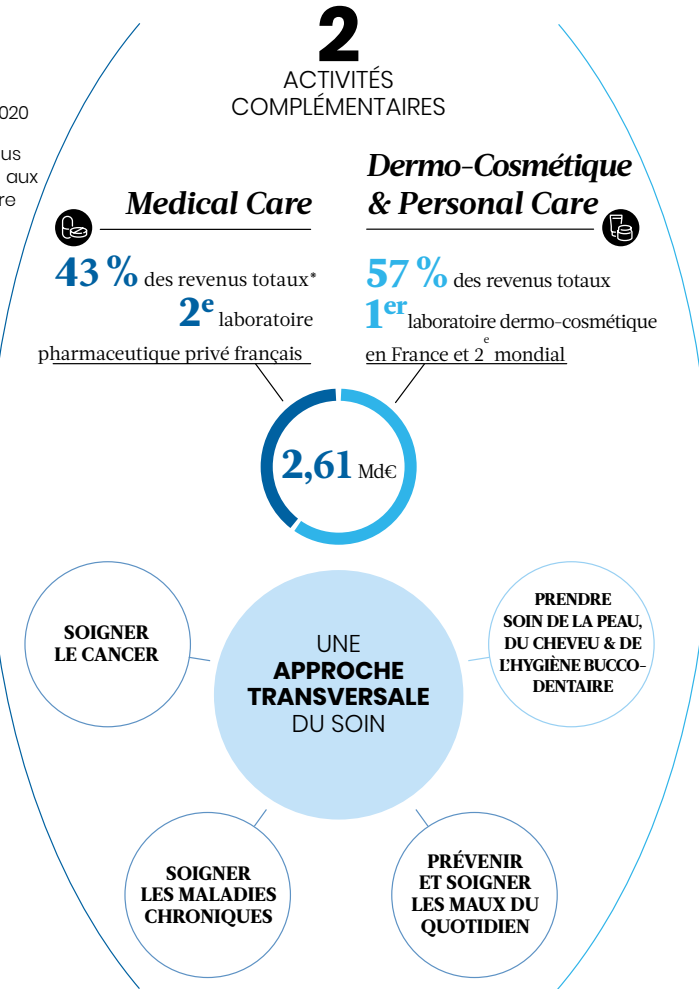
- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement dans le déploiement d'une approche globale du soin (formation aux nouveaux produits, mise à disposition d'outils et de services)
- Complémentarité des marques/gammes de produits et alignement avec les attentes des consommateurs

Collaborateurs

- Implication dans la transformation et la performance de l'entreprise à travers notamment l'actionnariat salarié
- Santé/sécurité, développement des talents, diversité et non-discrimination
- Dialogue social régulier, constructif et apaisé

Territoires d'implantations

- Création et préservation directe/indirecte des emplois sur les territoires
- Contribution à la préservation de l'environnement
- Accès aux médicaments et aux soins de qualité à travers la Fondation Pierre Fabre



*Les revenus totaux comprennent les revenus des activités périphériques (3 %)

1.2

Cartographie des risques RSE du Groupe

1.2.1. Méthodologie

Chaque année, la Direction des Risques établit avec le Comité de Direction et valide avec le Comité d'audit la cartographie des risques Groupe. Cette dernière présente les risques majeurs pouvant avoir un impact très significatif sur la continuité des affaires et l'atteinte des objectifs du Groupe à un horizon de 3 ans.

Les risques Groupe sont classés en 4 catégories : stratégique, financier, opérationnel et RSE.

Les risques Groupe sont cartographiés dans une application dédiée à la gestion des risques Pierre Fabre désignée sous le nom de PFRM (système d'information de la société Arengi).

L'identification et la cotation des risques RSE de la DPEF sont établies selon la même méthodologie que celle retenue pour l'évaluation des risques Groupe sur la base d'une matrice de criticité probabilité d'occurrence/impact, avec quelques ajustements méthodologiques :

- Identification préalable des enjeux RSE sur la base
 - d'une analyse de matérialité
 - de la cartographie des Risques Groupe, mise à jour annuellement par la Direction des Risques

- d'une analyse de sources documentaires internes (publications et études Pierre Fabre) et des sources documentaires externes.

- Vision parties prenantes plus large
- Appréciation des probabilités d'occurrence des risques à plus long terme (ex : changement climatique d'ici 2050)

Au cours de cet exercice, 22 risques ont été identifiés. Chacun d'entre eux a été évalué sur une note de 1 à 5 pour chaque catégorie d'impact : **impact financier, impact humain, impact environnemental et impact sur l'image et la réputation.** Lorsque plusieurs critères d'évaluation sont à prendre en compte lors de l'analyse d'impact d'un scénario (par exemple financier, humain et réputation), la cotation la plus pénalisante est retenue.

La note « impact » est ensuite croisée avec la note « probabilité d'occurrence » pour donner le niveau de criticité du risque.

Le résultat de cette analyse menée par Green Mission, La Direction des Risques et la Direction Financière est alors présenté en CODIR Groupe pour validation.



Sur les **22 risques RSE** identifiés en premier lieu, la cotation et le regroupement de certains risques ont permis de dégager **11 risques majeurs**. Les 11 risques majeurs identifiés ont été validés par le CODIR Groupe en juin 2021 et ont été reconduits en 2022. Les 11 risques majeurs présentés dans ce rapport sont :



1.2.2. Résultats

FAMILLE DE RISQUES RSE	RISQUE RSE MAJEUR	DESCRIPTION DU RISQUE RSE MAJEUR
RISQUE GOUVERNANCE, ÉTHIQUE & CONFORMITÉ	Gouvernance responsable	Risque de détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de sa Fondation si la gestion des affaires et de prise de décision ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale
	Éthique et conformité	Risque de non-respect des lois, réglementations et codes d'auto-régulation professionnelle applicables ainsi que le risque de manquement aux normes et aux principes d'éthique et risque de biopiraterie
	Achats responsables	Absence ou non-respect de critères de responsabilité, d'environnement, d'éthique et de critères humains dans les achats
RISQUE CAPITAL HUMAIN	Diversité, inclusion et égalité des chances	Risque de discrimination (genre, origine, handicap...) ou d'inégalités femmes/hommes
	Santé & sécurité des collaborateurs	Risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé des collaborateurs
RISQUE ENVIRONNEMENTAL	Changement climatique	Absence de mesures d'adaptation et de lutte contre les conséquences du réchauffement climatique
	Impact environnemental de la production	Risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux sur les ressources utilisées, sur les rejets et déchets
RISQUE SOCIÉTAL	Sécurité produit	Risque de non-respect des exigences réglementaires ou de manquement en matière de qualité ou de sécurité des produits pouvant entraîner, par exemple, un impact négatif sur les patients, les consommateurs ou les professionnels de santé ou des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance
	Accès aux soins	Risque que les produits ne soient pas accessibles pour les patients/consommateurs soit en raison de la politique de prix du Groupe, soit en raison de ruptures d'approvisionnement
	Éco-innovation	Risque d'un manque d'innovation écologiquement responsable pour répondre aux évolutions sociétales de consommation (liées, par exemples, au changement climatique, crise sanitaire, etc.)
	Communication transparente et responsable	Risque d'atteinte à l'image du Groupe de la part des consommateurs par manque de transparence sur la composition de nos produits (utilisation de substances à controverses), ou à cause d'allégations marketing ou promotionnelles incorrectes (<i>greenwashing</i>)

1.3.

La démarche RSE

du Groupe Pierre Fabre

La mise en œuvre de la politique développement durable du Groupe Pierre Fabre est définie et supervisée par **Green Mission Pierre Fabre**, entité et démarche intégrant depuis 2019 le département RSE et Développement Durable du Groupe. L'objectif de cette entité, rattachée à la Direction Générale du Groupe, est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité et de l'éco-socio-responsabilité.

" Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'un groupe comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. "

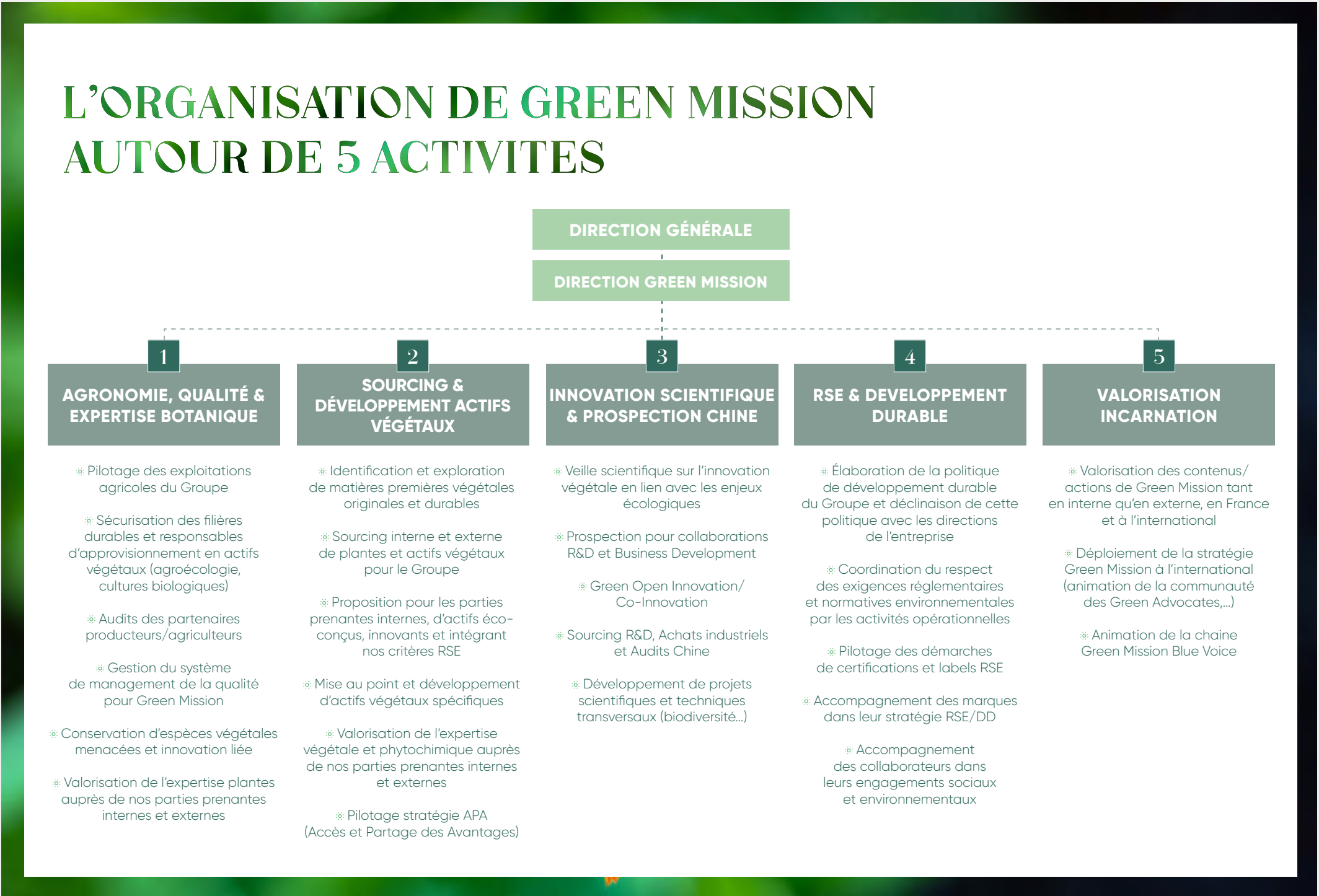
C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la raison d'être du Groupe définie en 2019. Le Groupe Pierre Fabre est investi depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature : Préservation de la biodiversité à travers le conservatoire botanique Pierre Fabre dans le Tarn et l'arboretum à Madagascar, maîtrise de la chaîne végétale grâce à ses propres terres cultivées en agriculture biologique, développement de l'expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction écologique de l'actif.

C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans cette démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créée. Le Groupe Pierre Fabre veut innover **« vert et responsable »**, c'est-à-dire éco-socio-concevoir encore mieux ses produits et réduire encore plus son empreinte environnementale. Il veut continuer à enrichir sa connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent. Il veut approfondir chaque jour sa responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux du Groupe en France et à l'international et en synergie avec tous les départements :

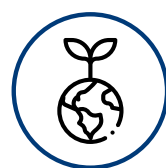
« Cultivons le respect de la nature et des hommes ».

Green Mission Pierre Fabre est organisée autour de 5 activités :



1.3.1. Politique RSE du Groupe

La politique RSE du Groupe s'articule autour des **5 enjeux majeurs** de Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Éco-socio-responsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route :



INNOVER

durablement en s'inspirant de la nature

PROTÉGER

le patrimoine végétal et réduire l'empreinte environnementale

RESPECTER

ses agriculteurs, ses collaborateurs et ses fournisseurs partout dans le monde

GARANTIR

la qualité de ses produits éco-socio-conçus et l'éthique de ses pratiques

ENGAGER

ses collaborateurs, ses sites, ses filiales, ses marques et ses parties prenantes par le biais d'actions sociales et environnementales

1.3.2. Évaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme **ISO 26000**, norme relative à la [Responsabilité Sociétale des Organisations](#).

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du **PDCA** (*Plan Do Check Act*) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale **ISO 26000**. Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE du Groupe Pierre Fabre.

Depuis 2012, la démarche RSE du Groupe est évaluée par un organisme extérieur. Après un cycle de trois ans d'évaluation débuté en 2019, selon le référentiel **ECOCERT26000**, pendant lequel le Groupe Pierre Fabre a obtenu la note maximale 'Excellence', le Groupe s'est engagé en 2022 sur un nouveau cycle de trois ans, auprès de **AFNOR Certification** et son label « **Engagé RSE / Responsibility Europe** ».

Le label « Engagé RSE » examine plus de 50 critères regroupés autour de 5 thèmes généraux alignés avec les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : vision RSE et gouvernance associée, mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RSE, ressources humaines et conditions de travail, modes de production et de consommation durables, ancrage territorial et développement local – auxquels s'ajoutent 3 thèmes de résultats : résultats environnementaux, résultats sociaux et résultats économiques. Pour chacun de ces 8 thèmes et critères, Pierre Fabre a obtenu une note supérieure à 75%, avec des pics à 87% pour l'ancrage territorial et 82% pour les indicateurs sociaux.

Pierre Fabre a obtenu le niveau maximum « Exemplaire » avec une note globale de 79%. Le Groupe rejoint ainsi le Top 1% des 266 entreprises et devient le premier Groupe industriel de plus de 5000 salariés à être labellisé au niveau « Exemplaire ». Entre avril et mai 2022, les auditeurs d'AFNOR Certification ont évalué l'ensemble

des directions de l'entreprise, 3 sites industriels, un site de distribution, 4 filiales internationales, 3 marques dermo-cosmétiques (Eau Thermale Avène, Klorane, Naturactive) et la direction en charge d'une partie des médicaments du Groupe. Ils ont par ailleurs rencontré un large panel de parties prenantes externes (clients, fournisseurs, autorités de tutelle, collectivités locales, partenaires scientifiques).

Dans son rapport d'audit, les évaluateurs d'AFNOR Certification ont mis en avant de nombreux points forts parmi lesquels :

- La création de la démarche transversale Green Mission Pierre Fabre et son rattachement direct à la Direction Générale
- La bonne visibilité de la Charte Ethique et sa mise à jour régulière
- Le fort ancrage territorial
- La politique de décarbonation
- L'attention portée aux parties prenantes
- Les politiques RH de formation et de mobilité interne
- Le plan international d'actionnariat salarié
- Le sourcing responsable des plantes utilisées par le Groupe
- La conception et le déploiement international du Green Impact Index, un outil de mesure de l'éco-socio-conception des produits
- Le développement d'une technologie d'extraction sans solvant (Green Native Expression).

Le Groupe rejoint ainsi le Top 1% des 266 entreprises évaluées et devient le premier Groupe industriel de plus de 5000 salariés à être labellisé au niveau « Exemplaire »



ENGAGER

2.1 : Gouvernance responsable

p.16

2.2 : Éthique et conformité

p.19

2.3 : Engagements des clients et des collaborateurs

p.24

2.1. Gouvernance responsable

Dans un monde de plus en plus volatile et complexe, la pérennité d'une organisation passe par sa capacité à prévoir un certain nombre d'évolutions économiques, à prendre en compte les enjeux socio-environnementaux suffisamment tôt, afin d'anticiper une potentielle transformation de son marché, l'attraction et la rétention des meilleurs talents, la fidélisation de ses clients et à prévenir les risques réputationnels.



2.1.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre, en tant qu'entreprise détenue majoritairement par une Fondation reconnue d'utilité publique et par ses salariés, a identifié un risque sur l'image de l'entreprise, si la gestion des affaires et les prises de décisions ne vont pas dans le sens d'une performance globale financière, sociale, environnementale et sociétale. Cela pourrait se traduire par une détérioration de l'image du Groupe et, par là même, de celle de sa Fondation.

Pour répondre à ces défis, bon nombre d'entreprises ont réarticulé leur stratégie et leur organisation autour d'une raison d'être. Le déploiement d'une gouvernance responsable garantit que la stratégie de l'entreprise est alignée avec cette dernière et qu'elle intègre pleinement les enjeux sociaux et environnementaux.

2.1.2. Politique

Par la volonté de Monsieur Pierre Fabre, les collaborateurs du Groupe sont depuis 15 ans étroitement associés à la performance de l'entreprise grâce à un plan d'actionnariat salarié : le plan RUSCUS. Ainsi, aux côtés de la Fondation Pierre Fabre, les salariés sont les seuls actionnaires du Groupe.

2.1.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté d'une structure actionnariale spécifique, avec, schématiquement, une détention très majoritaire par la Fondation Pierre Fabre, complétée d'un actionnariat salarié. Cette structure, unique en France, est le gage de la solidité capitalistique du Groupe Pierre Fabre, et de la pérennité de son indépendance, conformément aux volontés de son Fondateur.

LA FONDATION PIERRE FABRE :

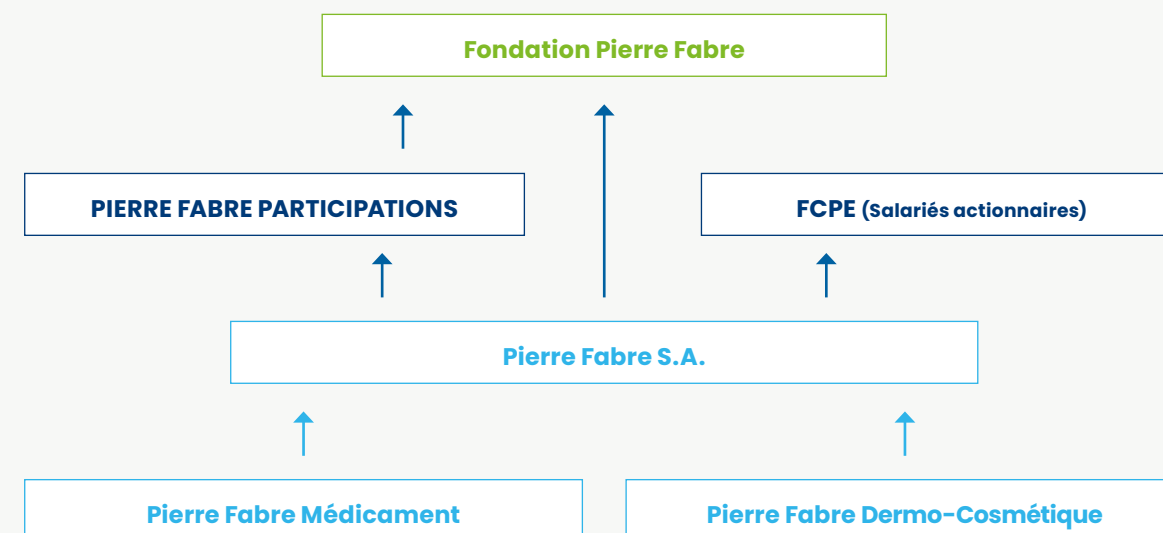
Actionnaire majoritaire du Groupe Pierre Fabre (détention directe et indirecte de plus de 86%), est une Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1999. Elle intervient dans le domaine de l'accès aux soins au profit des populations des pays les moins avancés et à celles des pays émergents dans le monde, ainsi qu'aux populations exceptionnellement plongées dans des situations de crise grave d'origine politique, économique et/ou naturelle. Elle intervient ainsi principalement dans les domaines de la formation des pharmaciens et professionnels de santé, de la lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique mondiale, de la dermatologie avec des programmes plus particulièrement dédiés aux personnes atteintes d'albinisme, de la e-Santé et enfin de l'accès aux soins des populations vulnérables notamment auprès des populations victimes de violences sexuelles de guerre en soutenant par exemple les actions du Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la paix.

La Fondation est ainsi opératrice des programmes qu'elle développe en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux (Ministères de la santé, universités, hôpitaux, associations locales...). Elle mène actuellement 35 programmes répartis dans 21 pays, en Afrique, en Asie, à Haïti et au Liban. Le respect des textes en vigueur concernant le fonctionnement des fondations actionnaires amène en revanche la Fondation à ne pas intervenir dans la gestion directe des activités du Groupe. Ses ressources, dont le montant s'est élevé en 2022 à 11 470K€, sont majoritairement issues du Groupe Pierre Fabre.

LES SALARIÉS ACTIONNAIRES :

Détiennent des actions Pierre Fabre SA par le biais d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) intégré au Plan d'Epargne Groupe.

Le Groupe pourvoit ainsi au budget de la Fondation à l'aide de subventions et/ou d'une politique de distribution adaptée de dividendes. À cet effet, depuis plusieurs années, une partie des bénéfices du Groupe Pierre Fabre, de l'ordre de 10% du résultat net consolidé du Groupe, est reversée à ses actionnaires dont la Fondation Pierre Fabre.



2.1.4. Développement de l’actionnariat salarié

Déployé en France en 2005, le plan RUSCUS a été élargi depuis à 13 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Pologne, Mexique, Suisse, Autriche, République Tchèque/Slovaquie et Bulgarie (dernier pays ayant intégré le plan RUSCUS en 2022).

Le dispositif adopté prévoit notamment un abondement de la part de l’entreprise privilégiant les salariés ayant une capacité d’épargne modérée, les frais de gestion étant pris en charge par le Groupe.

En 2022, 84,6% des collaborateurs éligibles à la souscription sont actionnaires. Ce sont 8262 salariés et anciens salariés qui sont aujourd’hui actionnaires détenant ainsi 9,15% du capital de Pierre FABRE S.A. De nouveaux pays peuvent encore intégrer le dispositif dans les années à venir.

2.1.5. Fondations d’entreprise

Le Groupe Pierre Fabre contribue également au financement d’actions dans le domaine de la dermatologie et de la biodiversité via deux fondations d’entreprise :

LA FONDATION ECZÉMA,

créée en 2004 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- Aider et accompagner les patients afin qu’ils deviennent acteurs de leur maladie,
- Agir comme le facilitateur d’une alliance entre les patients et les professionnels de santé,
- Former et fédérer les professionnels de santé et les universitaires,
- Contribuer avec les experts à une approche consensuelle de l’eczéma pour qu’elle soit partagée et comprise par tous,
- Transmettre les connaissances autour de l’eczéma et faire connaître cette maladie,
- Participer à la recherche autour de l’eczéma.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés du Groupe Pierre Fabre pour un montant de plus de 841.000 euros en 2022.

Ainsi, la Fondation Eczéma soutient 35 écoles de l’atopie et 7 associations de patients.

LA FONDATION KLORANE BOTANICAL FOUNDATION,

créée en 1994 par M. Pierre Fabre, dont les principales missions sont :

- Promouvoir, par tous les moyens adaptés, l’utilisation optimale des ressources végétales, patrimoine de l’Humanité,
- Concourir à la sauvegarde d’espèces végétales en voie de disparition,
- Favoriser la recherche sur les principes actifs des espèces végétales et leur utilisation aussi bien en cosmétologie qu’en pharmacie ;
- Plus généralement, aider à toute action scientifique visant à mieux faire connaître le monde végétal et les potentialités cosmétiques et thérapeutiques de celui-ci.

Son budget provient essentiellement des sommes versées par les sociétés du Groupe Pierre Fabre pour un montant de plus de 610.000 euros en 2022.

Des exemples d’actions de la Klorane Botanical Foundation sont donnés dans le chapitre « Contribution à la neutralité Carbone »

2.1.6. Résultats

	UNITÉ	2020	2021	2022
Capital détenu par les salariés	%	8,25	8,6	9,15
Part d'actionnaires / nombre de salaries éligibles	%	86,1	85,3	84,6
Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)	Nombre	8 381	8 052	8262
Contribution aux Fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation, Fondation Eczema)	M€	ND	13,2	12,9

2.2. Éthique et conformité





2.2.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre se doit d’être en conformité avec les lois et réglementations nationales et supranationales applicables à ses activités ainsi qu’avec les divers codes d’auto-régulation professionnelle auquel il a souscrit, garantissant ainsi la mise en œuvre de principes d’éthique et de déontologie dans la conduite de ses opérations.

Ce risque de non-conformité constitue un des risques prioritaires du Groupe tel que ressortant de la cartographie annuelle des risques du Groupe validée par le Comité de Direction du Groupe et le Comité d’audit.

Le Groupe Pierre Fabre s’est dès lors doté d’une gouvernance spécifiquement dédiée à l’éthique et à la conformité de ses opérations et déploie, à cet effet, un programme annuel couvrant l’ensemble de ses activités et territoires d’implantation.

2.2.2. Organisation

Le programme d'Éthique & conformité du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier par différentes instances internes :

- › **Le Comité éthique Groupe,**
- › **Le Comité Compliance Groupe,**
- › **Le Compliance Officer Committee.**

Constitué de membres du Comité de Direction du Groupe et animé par le Directeur Éthique et Conformité, **le Comité Éthique** se réunit tous les semestres. Ce comité créé en 2014 a pour mission de veiller à l'application de la Charte éthique et des codes associés par l'ensemble des collaborateurs, de valider les programmes de formation portant sur les thématiques traitées par la Charte et de procéder, à échéance annuelle, à un bilan de la mise en œuvre du programme Éthique et conformité du Groupe dans ses différentes composantes.

Le Comité Compliance Groupe est l'instance d'élaboration et de déploiement du programme et des plans d'action. Il élabore le Programme annuel Éthique et Conformité pour être soumis pour approbation au Comité éthique Groupe. Il élabore les axes prioritaires, les objectifs, les plans d'actions associés et les moyens adaptés à leur atteinte tels que formalisés. Il suit l'avancement des plans d'actions et construit les indicateurs associés.

Ce Comité se réunit une fois par an et rassemble les principales fonctions Corporate participant à l'élaboration et au déploiement du Programme Éthique & Conformité : Direction Éthique & Conformité, Direction Juridique, Contrôle interne, Audit interne, Direction des Ressources Humaines, Direction des Risques.

Le Compliance Officer Committee réunit tous les trimestres les différents Compliance Officers du Groupe localisés en France et dans plusieurs autres pays à l'effet d'assurer un suivi opérationnel du Programme éthique et conformité et de partager les bonnes pratiques de mises en œuvre des différents volets dudit programme. Des référents Éthique & Conformité implantés dans les filiales ne disposant pas de compliance officer et sous la coordination de ceux-ci, viennent compléter le dispositif.

La Direction Éthique & Conformité rassemble l'ensemble des Compliance Officers (Corporate et International) et a pour principales missions :

- › D'animer et de coordonner le Programme Éthique & Conformité et les plans d'action associés tels qu'élaborés avec le Comité *Compliance* et validés par le Comité Éthique Groupe,
- › De gérer le Dispositif d'alerte interne.

Début 2020, dans le cadre du plan de transformation du Groupe, a été créée une **Direction Qualité, Conformité et Risques** sous laquelle ont été regroupées les activités Qualité Corporate, Risques, Contrôle interne, Éthique & Conformité et RGPD afin d'assurer une approche coordonnée de ces domaines.

Les objectifs de cette entité sont : la sécurisation des risques, l'amélioration de l'efficacité et de la performance des processus, la préservation des intérêts des actionnaires, l'assurance de la satisfaction patients/consommateurs et le respect des lois et règlements.

Le Groupe Pierre Fabre se caractérise par une forte culture façonnée par son fondateur, reposant dès l'origine sur des valeurs de rigueur, d'intégrité et de responsabilité.

2.2.3. Politique

Établir sa performance opérationnelle sur une culture d'éthique et de conformité forte est ainsi une composante essentielle de la stratégie du Groupe.

La Charte éthique du Groupe déployée en 2015 auprès de l'ensemble des collaborateurs, formalise l'ensemble des règles de conduite que s'impose le Groupe Pierre Fabre, en donnant un cadre à chaque collaborateur afin de le guider dans ses choix et attitudes, en faisant preuve de discernement. La Charte éthique fait l'objet de communications régulières auprès des collaborateurs notamment à l'occasion de la publication de codes et politiques internes qui en constituent la déclinaison. La Charte éthique est également remise à chaque nouveau collaborateur du Groupe.

Une version actualisée de cette Charte a été élaborée au cours du dernier trimestre 2021 pour être déployée à compter de février 2022. Cette nouvelle version, disponible en 20 langues, est articulée autour de quatre thématiques (Notre Éthique en tant qu'acteur de santé / Notre éthique en tant qu'acteur économique / Notre éthique en tant qu'employeur / Notre éthique en tant qu'entreprise citoyenne).

La Charte éthique présente de façon pédagogique, notamment à l'adresse des collaborateurs, les règles et les comportements à adopter par tous, illustrés par des exemples concrets. Elle précise également les rôles des managers et des collaborateurs dans la mise en œuvre de la Charte au quotidien.

La Charte contient également le Dispositif d'alerte du

Groupe, dispositif d'alerte général, non exclusivement dédié à certains risques d'intégrité tel que le risque de corruption, mais destiné à recueillir toute alerte potentielle. Ce dispositif permet ainsi à tout salarié et à tout collaborateur extérieur et occasionnel ayant connaissance d'une situation ou d'un agissement susceptible de violer les principes et règles de comportement énoncés dans la Charte, de signaler librement cette suspicion de violation à la Direction Éthique du Groupe.

Cette Charte est régulièrement enrichie par différents codes et politiques sectoriels. Ainsi, à titre d'illustration, un Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption et à la prévention des conflits d'intérêts a été mis en œuvre pour la première fois fin 2018, dans tous les pays d'implantation du Groupe. Une version actualisée de ce Code a été déployée à l'automne 2021 et a fait l'objet d'une nouvelle communication au cours du premier trimestre 2022.

De même, une Politique de Confidentialité mondiale portant sur la protection des données personnelles des parties prenantes du Groupe (collaborateurs, partenaires scientifiques, industriels et commerciaux, fournisseurs, patients et consommateurs) a été publiée sur le site internet du Groupe. Elle garantit le respect par le Groupe des réglementations applicables telles que le Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).



2.2.4. Plan d'actions

Le programme éthique et conformité du Groupe Pierre Fabre s'articule autour des quatre principaux axes suivants :

- une **communication** sous l'autorité des différents membres du Comité de Direction auprès des collaborateurs des codes, politiques, procédures et processus se rapportant à la mise en œuvre effective du programme,
- une **offre de formations** générales et spécifiques à certaines thématiques du programme,
- l'**encouragement des employés** à signaler d'éventuels comportements ou activités contraires aux engagements du Groupe, sans crainte de représailles, afin que des enquêtes puissent être diligentées et que des mesures correctives appropriées puissent être prises, si nécessaire,
- l'**amélioration constante** de l'environnement de contrôle interne en établissant des objectifs, en mettant en œuvre des plans et en prenant des mesures correctives appropriées, en cas de défaillances identifiées par des évaluations, inspections ou revues de direction internes ou externes.

Ainsi au titre de l'année 2022, ont été menées les principales actions suivantes :

- Suite à la **réalisation de la cartographie** Groupe du risque de corruption pour être déclinée dans l'ensemble des entités Pierre Fabre, mise en œuvre de plans d'actions pays à l'effet notamment de se conformer aux dispositions des lois anti-corruption telle que la loi française SAPIN 2,
- L'**acquisition et l'intégration** d'une plateforme internationale d'évaluation 360° du risque de conformité des tiers couvrant quatre principaux types de risques (intégrité, sociétal, opérations et financier),
- La **poursuite de la communication** de plusieurs politiques internationales portant sur les interactions du Groupe avec les acteurs de santé (professionnels de santé, patients et leurs associations respectives) déclinées, le cas échéant, par statuts de produits (activités pharmaceutiques et cosmétiques) ayant pour objet de constituer des exigences communes à toutes les activités du Groupe, basées sur les standards de conformité internationaux,
- La **structuration** à l'échelle de la Direction Éthique et Conformité de procédures de contrôle de 2^e niveau et d'une matrice de contrôles associée, et la conduite de plusieurs contrôles en 2022 au niveau Corporate (interactions avec les patients et leurs associations, activités Congrès et Sponsorship, activités Market research),
- Le **maintien d'un programme de formations** Éthique et Conformité portant sur les principales thématiques traitées par la Charte éthique (lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la fraude, communication responsable, interactions avec les acteurs de santé, réglementation Export Control).

Enfin, au titre de l'année 2022, le **Dispositif d'alerte** a permis de recueillir et de traiter 15 signalements de diverses natures et provenant de plusieurs pays d'implantation du Groupe. Il est précisé qu'aucune ne portait sur une atteinte à l'environnement ou à la réglementation portant sur la protection des données personnelles. Il est rappelé que les alertes relatives à la protection des données personnelles peuvent être collectées par la ligne générale d'alerte ainsi que suite à la sollicitation du Data Protection Officer à l'adresse générique suivante : **dpofr@pierre-fabre.com**. Tous les signalements ont été clôturés avec parfois des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement des personnes mises en cause.

2.2.5. Biopiraterie

La biopiraterie est définie comme l'appropriation ou l'usage illégal ou illégitime de ressources naturelles issues de la biodiversité et/ou des connaissances traditionnelles qui y sont associées et qui sont détenues par des peuples autochtones et populations locales.

La **Convention sur la Diversité Biologique (1992)** et le **protocole de Nagoya (2010)** décrivent les principes régissant l'utilisation de telles ressources en instaurant des règles de partage juste et équitable des avantages qui sont retirés des éléments de la biodiversité et des connaissances traditionnelles des populations locales. Il s'agit de l'Accès et du Partage des Avantages (APA).

Les laboratoires Pierre Fabre s'engagent à adopter une approche éthique pour le sourcing et les projets en lien avec la biodiversité, à respecter les principes de l'Accès et du Partage des Avantages et les législations nationales, infranationales et supranationales qui découlent du protocole de Nagoya et qui précisent les règles d'accès applicables sur chaque territoire.

Le risque lié à la biopiraterie est identifié et adressé au sein du Groupe Pierre Fabre. Dans ce cadre, le Groupe s'est doté d'une organisation interne permettant d'assurer la conformité de ses activités par rapport aux lois relatives à l'APA et ce tout au long de la vie des produits. Les processus internes ont été formalisés et les procédures nécessaires rédigées.

Un référent APA a été nommé au sein de Green Mission Pierre Fabre. Un comité APA interne, piloté par Green Mission Pierre Fabre, impliquant les différentes parties prenantes de l'entreprise (R&D, Achats, Affaires Réglementaires, Propriété Intellectuelle...) se réunit deux fois par an pour échanger autour de l'évolution des réglementations nationales APA, de cas concrets pour le Groupe (revue des matières concernées par les législations APA et des plans d'actions associés) et de l'avancement des démarches de l'entreprise en matière d'APA. Le comité arbitre les cas le nécessitant, ou décide d'en référer à la Direction Générale.

Chaque fois que les Laboratoires Pierre Fabre envisagent l'utilisation d'ingrédients ou le dépôt de brevets pour des ingrédients issus de la biodiversité (nouveau sourcing à des fins de R&D, nouvelle utilisation, sécurisation des approvisionnements ou achats de commodités), qu'ils soient développés en interne ou achetés à des fournisseurs externes, une analyse de la réglementation applicable est réalisée et documentée avec l'implication transversale des services concernés. Le cas échéant, les démarches appropriées sont menées auprès du pays concerné.

Le risque potentiel lié aux fournisseurs a également été intégré dans notre analyse. Des échanges réguliers ont lieu avec nos fournisseurs afin de garantir la légalité de l'accès et de l'utilisation de telles ressources, tout au long de la chaîne de valeur. À ce titre, et dans un devoir de transparence et de conformité, les fournisseurs sont informés des démarches d'Accès et de Partage des Avantages menées par les Laboratoires Pierre Fabre en lien avec les matières achetées. Si un fournisseur est identifié comme étant à risque, une démarche d'accompagnement lui est proposée (amélioration connaissances et pratiques vs APA). S'il y a lieu, une recherche de sourcing alternatif peut être considérée. Afin de maintenir un niveau de connaissance approprié au sein de l'entreprise en matière d'APA, des communications et sensibilisations régulières sont organisées et destinées à toutes les parties prenantes. Nous sensibilisons également nos partenaires externes.

Afin d'anticiper et de limiter les risques liés aux changements réglementaires, les Laboratoires Pierre Fabre effectuent une veille permanente sur l'évolution du contexte international, des outils réglementaires associés et des lois nationales relatives à l'accès et au partage des avantages. Une cartographie des différents pays avec leurs spécificités d'accès est actualisée en conséquence. Elle tient compte des réglementations en place (réglementation bien établie, durée estimée des démarches requises pour sécuriser l'accès aux ressources en vue de les utiliser par exemple) : 3 niveaux différents de sécurisation sont ainsi définis. Le cas échéant, le Groupe s'appuie sur des consultants locaux.

Le Groupe Pierre Fabre est par ailleurs impliqué dans les groupes de travail relatifs à l'APA des associations professionnelles françaises et européennes des secteurs cosmétiques et pharmaceutiques. Il contribue ainsi à la mise en place de bonnes pratiques pour ces secteurs et à l'élaboration de fiches récapitulatives sur les pays et leur cadre réglementaire, sur la base des textes de lois, de l'expérience pratique et d'échanges avec les autorités nationales compétentes, afin d'en faciliter la lecture et l'application par les utilisateurs. Il participe également avec des équipes universitaires à la rédaction d'articles plus fondamentaux traitant des problématiques d'APA afin d'éclairer le débat au sein de la communauté scientifique internationale.

	UNITÉ	2020	2021	2022
Part d'alertes traitées / Nombre d'alertes reçues	%	100	100	100
Nombre d'alertes reçues	Nombre	12	10	15
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des droits de l'homme*	Nombre	0	3	8
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD	Nombre	0	0	0

*Manque de respect des droits de l'homme : faits de discrimination, de harcèlement, atteinte aux droits humains et libertés fondamentales.

2.3. Engagements des clients et des collaborateurs



Dans la poursuite de ses engagements en faveur de la biodiversité depuis 60 ans et afin d'être encore plus efficaces et visibles, le Groupe Pierre Fabre a rejoint Act4Nature France et International.

En signant la charte d'Act4Nature, il participe à une alliance entre entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales autour d'une ambition : gagner en visibilité pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. En rejoignant Act4Nature, le Groupe adhère à des engagements communs et prend des engagements individuels, spécifiques à son entreprise et qui ont été évalués par un comité de pilotage. Le Groupe a également signé le Manifeste des étudiants pour un réveil écologique qui propose des outils concrets pour aider les étudiants à mobiliser leurs écoles et universités pour mieux se former sur les questions écologiques et aider les jeunes diplômés à choisir un employeur suffisamment engagé dans la transition.

Parce que le défi est immense, il est également de sa responsabilité en tant qu'entreprise d'engager fournisseurs, clients et collaborateurs.

2.3.1. Engagement des clients

Avec le projet « Pharmacie Engagée Green », le Groupe Pierre Fabre embarque dans sa démarche éco-socio-responsable, l'ultime maillon de sa chaîne de valeur, la pharmacie, vers la **labellisation THQSE**® - Très Haute Qualité Sociale et Environnementale.

3 pharmacies ont été certifiées en 2020 et une cinquantaine sont accompagnées en France depuis 2021. À fin 2022, ce sont près de 20 officines supplémentaires qui sont labellisées THQSE®. Avec l'agence Primum non nocere®, le Groupe

propose aux officines une solution d'accompagnement pour évaluer et professionnaliser leur impact environnemental, économique et social. Ce premier outil de management RSE en ligne « PRIMUM OFFICE » spécifique au secteur officinal est animé par des experts de la profession et du développement durable. Primum Office guide les officines depuis l'auto-audit de départ jusqu'au reporting annuel, en passant par l'implantation d'objectifs personnalisés et d'indicateurs de suivi avec des propositions d'actions adaptées à chaque pharmacie.

2.3.2. Engagement des collaborateurs

Afin de réduire son empreinte carbone en adoptant des « réflexes numériques » simples, le Groupe Pierre Fabre propose à ses collaborateurs en France et à l'International d'être acteurs de sa feuille de route Carbone à travers des challenges tels que le **Digital Clean Up Day** consistant à engager les collaborateurs dans le tri de leur zone d'échange et courriels afin de libérer un maximum d'espace de stockage. L'objectif étant de sensibiliser les collaborateurs à l'impact environnemental du numérique et de les mettre en capacité d'agir à leur échelle pour réduire leur empreinte. Cette année, plus de 200 collaborateurs y ont participé.

Le Groupe a aussi mis en place un challenge de marche connectée « **OuiWalk** » où plus de 2800 collaborateurs ont participé afin de soutenir l'association **les enfants du Mekong**. L'objectif étant d'œuvrer tous ensemble pour une action caritative et inclusive en promouvant l'activité physique adaptée à la santé de chacun, tout en permettant aux collaborateurs d'agir individuellement et collectivement au profit d'une association.

Chaque site et filiale ont également été accompagnés dans une démarche de sélection d'éco-comportements autour d'enjeux phares tels que : l'eau, les déchets, l'énergie ou encore la mobilité. De petits réflexes en projets un peu plus structurants, une belle dynamique d'initiatives a vu le jour sur l'ensemble des pays qui ont partagé leurs expériences pour fédérer encore plus en interne.

D'autre part, chaque collaborateur est encouragé à s'engager annuellement à travers une action sociale et/ou de protection de la biodiversité (un jour donné par le Groupe pour des **Green Mission Days**). Le Groupe a signé des partenariats avec 3 associations alignées avec sa raison d'être : **Cancer@Work**, la **Fédération Française de la Peau** et **Envol Vert** avec lesquelles des collaborateurs peuvent partager un moment, donner de leur temps et incarner leur conviction. Avec le contexte du conflit Ukraine – Russie, le Groupe s'est mobilisé et a fait don de

plus de 200 000 produits à des associations pour les réfugiés ukrainiens. En 2022, 22 équipes, soit 200 collaborateurs, ont confectionné au total 11 000 kits hygiène. De plus, 23 collaborateurs se sont engagés auprès d'associations d'aide aux réfugiés ukrainiens où ils ont pu bénéficier d'un jour de congés.

À l'occasion d'**Octobre Rose**, la marque **René Furterer** a mis en place une action de collecte de dons de mèches de cheveux en collaboration avec l'association **Fake Hair Don't Care** afin d'aider les personnes qui suivent une chimiothérapie à mieux vivre leur cancer. Plus de 100 coupes de cheveux solidaires ont été réalisées sur 7 sites Pierre Fabre en France et l'institut René Furterer. Nous avons comptabilisé au total 210 dons de mèches de cheveux, soit 21 mètres de cheveux.

Pour la troisième année consécutive, les collaborateurs Pierre Fabre des sites du Tarn et de la Haute-Garonne ont participé à l'opération **“Boîtes de Noël pour les plus démunis”** : 642 boîtes ont été confectionnées par les collaborateurs en équipe ou en famille pour apporter un peu de réconfort aux personnes en situation de précarité, bénéficiaires des associations **Resto du Cœur** de Castres et **ESPOIR 31**.

En 2022, ce sont donc plus de 1000 collaborateurs qui ont directement contribué à une action sociale ou environnementale.

De plus, cette année le Groupe a fêté ses 60 ans. Pour l'occasion Pierre Fabre a accueilli pas moins de 5 000 visiteurs en 3 jours dans un village éphémère au cœur de Castres. Celui-ci était ouvert au grand public afin de découvrir ou de redécouvrir le Groupe et les métiers qui le composent. Pas moins de 300 collaborateurs de tout horizon ont animé le village parmi une soixantaine d'animations (stands d'échanges, conférences, jeux, ateliers interactifs...) destinées à tous les publics, petits et grands. Cet événement fut une belle réussite et un beau moment de partage des valeurs du Groupe.



PROTÉGER

3.1 : Changement climatique

p.28

3.2 : Impact environnemental de la production

p.35

3.1 Changement climatique



3.1.1. Définition

Afin de s'adapter et lutter contre le changement climatique, les entreprises doivent créer des produits et des services à faible émission de carbone, réduire l'empreinte carbone de leur fonctionnement, engager les parties prenantes le long de leur chaîne d'approvisionnement pour améliorer la résilience de leurs infrastructures. Elles doivent également réorienter leur stratégie à long terme dans le but d'y intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique et réduire durablement leur empreinte carbone.

¹ L'empreinte carbone est fréquemment divisée en trois périmètres, dits "scopes", correspondant respectivement aux émissions directes, indirectes et élargies :
- SCOPE 1 : Somme des émissions directes associées à l'activité de l'entreprise (émissions liées aux consommations d'énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon, etc. ; émissions liées au parc de véhicules de l'entreprise ; émissions fugitives liées aux fuites de gaz réfrigérants) ;
- SCOPE 2 : Somme des émissions indirectes associées à l'activité de l'entreprise (émissions liées à la consommation d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid) ;
- SCOPE 3 : Somme des émissions indirectes situées en amont et en aval des activités de l'entreprise (comme par exemple émissions liées aux achats de biens et de services, émissions liées à la logistique amont et aval, émissions liées aux déplacements des collaborateurs).

3.1.2. Politique

En 2020, le Comité de Direction a validé la stratégie climat de l'entreprise : le Groupe Pierre Fabre s'engage dans une stratégie de réduction de son empreinte environnementale en s'alignant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

La trajectoire SNBC a été choisie car les émissions du Groupe Pierre Fabre ont principalement lieu en France (les sites de production sont principalement en France). La trajectoire SNBC est une trajectoire « Well below 2°C » mais elle fixe aussi comme objectif la neutralité carbone en 2050. En outre, elle est alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Dans cette optique, la trajectoire globale qui a été définie par le Groupe Pierre Fabre consiste à réduire de 33% d'ici 2030 ses émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3¹ par rapport à 2017 en basant la majorité de ses efforts sur la réduction de ses émissions en valeur absolue et en absorbant une partie des émissions résiduelles ne pouvant être évitées.

L'année de référence de notre engagement était initialement l'année 2015 ; nous avons fait le choix de la modifier à l'année 2017 car l'empreinte carbone de 2017 dispose de données plus robustes et plus complètes.

3.1.3. Organisation

La Direction Green Mission Pierre Fabre pilote la stratégie Carbone globale du Groupe et accompagne les directions en charge de chacun des postes dans le déploiement de cette stratégie.

Les principales directions impliquées sont :

- » Industrie, Packaging, Achats directs et Distribution inclus au sein de la Direction des Opérations,

- » Achats indirects inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques,
- » Assurances et Moyens Généraux inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques.

Des travaux ont également été menés en 2022 avec les Filiales pour réaliser des empreintes carbone et travailler sur des plans d'action de réduction.

3.1.4. Plan d'actions

Les émissions CO₂ du Groupe en 2021 sont estimées à 390 ktCO₂ e, sur les scopes 1, 2 et 3 (7% sur les scopes 1 et 2 et 93% sur le scope 3).

Elles sont réparties de la façon suivante :

Les achats représentent 62% des émissions de CO₂ selon la répartition suivante :

- » Achats de matières premières : 27% des émissions des achats,
- » Achats de sous-traitance : 29% des émissions des achats,
- » Achats de packaging : 12% des émissions des achats,
- » Achats de service : 32% des émissions des achats.

Chacun des postes suivants représente entre 5 à 10% des émissions de CO₂ : la logistique amont et aval, les immobilisations, les déchets et fin de vie, les consommations d'énergie, et les déplacements (flotte interne de véhicules, déplacements professionnels et déplacements domicile-travail).

Le Groupe a décliné un plan d'actions par grandes thématiques en priorisant les plus gros postes d'émissions sur lesquels il peut agir.

Des actions concrètes sont donc menées sur :

- » L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- » L'éco-conception de nos packagings,
- » L'optimisation logistique,
- » Une mobilité plus verte.

En 2021/2022, un outil de mesure des émissions carbone de nos filiales a été déployé afin d'avoir une mesure plus fine pays par pays, ce qui a permis en 2022 de réaliser des mesures sur les années 2019 et 2021 et de définir des leviers de réduction des émissions par filiale.

En 2022, un outil a été mis en place pour semi-automatiser les calculs d'empreinte carbone du Groupe, afin de pouvoir passer moins de temps sur la mesure des émissions en 2023 et consacrer plus de moyens sur le suivi des plans d'action de réduction des émissions.

3.1.4.1. Réduction des émissions du poste Achats

Les achats de packagings représentent 12% des émissions du poste achats.

Depuis 2008, le Groupe Pierre Fabre réalise des analyses du cycle de vie de ses produits. Après presque quinze années de recul, ces analyses démontrent qu'en moyenne « hors phase d'utilisation des produits », 40 à 50 % de l'impact environnemental du produit proviennent du packaging.

L'une des premières actions emblématiques a été l'intégration de **plastique recyclé** dans les flacons de shampoing **Klorane** en 2011.

Afin d'évaluer le profil environnemental de ses packagings et d'activer les bons leviers d'amélioration écologique sans greenwashing, le Groupe a élaboré un **guide interne d'éco-conception** des emballages cosmétiques. Ce guide est composé de fiches pratiques qui abordent des problématiques spécifiques et concrètes sur les différentes typologies d'emballages (tube, flacon, ...) et propose des axes d'amélioration.

Depuis 2019, l'ensemble des références packaging de produits cosmétiques sont évaluées selon ces outils, ce qui permet d'avoir une note environnementale pour chacune d'elle et d'activer les bons leviers pour améliorer le profil écologique de chaque article de conditionnement pour tout nouveau lancement de produit. L'ensemble des packagings de la Business Unit Medical Care est en cours d'évaluation. Tout nouveau développement produit présente un impact environnemental packaging meilleur que le produit précédent. L'impact environnemental packaging est un critère qui entre dans le choix de la validation des projets par la Direction Générale, aux côtés des critères économiques.

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois.

Les axes de travail sont les suivants :

- Réduction de la quantité d'emballages,
- Emballages plastiques Recyclés ou biosourcés avec traçabilité,
- Emballages plastiques Recyclables, Réutilisables, Rechargeables, Compostables.

À L'HORIZON 2025, LES OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉCO-CONCEPTION DES PACKAGINGS SONT LES SUIVANTS :

- Réduction de l'impact Carbone de 10 % par rapport à l'année 2019 (packaging primaire, secondaire, industriel et commercial),

- Réduction de 10 % en poids du plastique mis sur le marché quelle que soit la croissance du Groupe : réduction de la quantité d'emballage par la suppression d'emballage (étui, notices) et par la réduction du poids des emballages restant (flacon et tube notamment),
- 25 % de plastique recyclé,
- 100 % de matériaux recyclables (papier, verre, aluminium, PP, PE, PET).

En 2021, la Business Unit DCPC a participé au **Plastic Act**, engagement du secteur cosmétique en réponse aux objectifs fixés par le premier décret « **3R** » (Réduction, Réemploi/réutilisation et Recyclage) pris pour la période 2021-2025 en application de la loi AGEC, puis décliné cet engagement en objectifs internes.

La Business Unit Medical Care a, quant à elle, participé au Groupe de travail piloté par l'éco-organisme ADELPHI sur la substitution du PVC dans les blisters de médicament.

En 2022, en partenariat avec notre fournisseur de flacons Bormioli, nous avons mis au point et déployé **des flacons 100% PET recyclé pour nos bains de bouche Oral Care**. Une première sur ce marché.

Sur l'axe de réduction, nous avons développé **le tube dentifrice 50ml le plus léger du marché** en réduisant son épaisseur et en le passant entièrement en PE, afin qu'il soit recyclable. Cela permet d'économiser 0,14T de plastique par an.

À la différence des achats de packaging, il est plus difficile d'avoir une analyse fine des impacts carbone des achats de services, sous-traitance et matières premières en l'absence de facteurs d'émission spécifiques pour réaliser les calculs. L'action du Groupe Pierre Fabre se porte par conséquent sur l'intégration du critère carbone dans la sélection de ses fournisseurs afin de s'assurer qu'ils mettent en œuvre une stratégie de réduction de leur empreinte carbone. Dans un premier temps, cela consiste au déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs présentés dans le chapitre 4.1 « Achats Responsables ». Dans un second temps, sera intégrée une pondération sur le critère environnement composant la note **ECOVADIS** dans le système de cotation fournisseur.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite du déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs et des feuilles de route de réduction des émissions liées aux achats de services, et achats de sous-traitance et matières premières sont en cours de revue.



3.1.4.2. Emissions du poste Fret

La partie transport représente près de 10 % des émissions de CO₂ du Groupe. Le Groupe agit aussi bien sur le fret amont que sur le fret aval afin de réduire ce poste d'émission.

Concernant le fret amont, le Groupe a toujours favorisé les achats en France et dans les pays limitrophes, ce qui permet de limiter les distances à parcourir pour les matières et articles de conditionnement nécessaires à la fabrication de ses produits. Le **GREEN IMPACT INDEX**, outil de cotation RSE des produits du Groupe, décrit au chapitre 5.3 « Communication Transparente », intègre d'ailleurs le critère origine géographique des matières premières qui composent ses formules.

Concernant le fret aval, la priorité du Groupe Pierre Fabre est de limiter l'usage du transport aérien. En 2021, la part de l'aérien pour la livraison de ses produits à l'international représente environ 2% des modes de transport, et contribue à près de 25 % des émissions CO₂ de ce poste. Les mesures de limitation de ce type de fret ont été efficaces car, en 2017, les

émissions liées à l'aérien représentaient plus de 60% des émissions de ce poste.

Afin de poursuivre son travail d'optimisation des transports routiers, la direction logistique s'est dotée d'un outil lui permettant une mesure plus fine des émissions carbone générées par cette activité.

Le plan d'actions de réduction des émissions de CO₂ sur ce poste repose sur les initiatives suivantes :

- Engagement à un programme de chargeurs pour la réduction des émissions des flux de transport (FRET 21),
- Refonte du schéma de transport France (Distribution) dans le cadre d'un appel d'offres pour contractualiser des objectifs RSE et déployer des solutions à faible émissions (Centre urbain, bio-carburant...),
- Projet de carburant alternatif et d'un véhicule à Hydrogène pour du fret inter-sites en partenariat avec un transporteur et la région Occitanie,
- Amélioration du taux de remplissage des camions / conteneurs (Flux internationaux),
- Optimisation de la fréquence de livraison des clients en France.

3.1.4.3. Réduction des émissions du poste Energie

La consommation énergétique représente une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (7% des émissions totales).

Depuis plus de 10 ans, le Groupe travaille à la réduction de ses émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique au travers d'actions sur l'efficacité

énergétique de ses bâtiments et de ses équipements ainsi que sur la modification du mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables.

L'ensemble de ces actions est détaillée dans le paragraphe « Énergie » du chapitre « Impact environnemental de la Production » 3.2.4.2.

3.1.4.4. Réduction des émissions sur les autres postes

3.1.4.4.1. Engagé dans la Mobilité Durable

La mobilité (Trajets professionnels et trajets Domicile-Travail) représente également une part non négligeable des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (5% des émissions totales en 2021).

Historiquement, de nombreuses actions ont été menées par le Groupe Pierre Fabre afin d'engager les collaborateurs vers une mobilité plus verte :

- Depuis 1970, existence d'une navette bus entre les villes de Castres et Soual pour les collaborateurs travaillant sur le site de production dermo-cosmétique de Soual,
- Création d'une gare SNCF à proximité du site des Cauquillous (Lavaur, Tarn) lors du déménagement des activités dermo-cosmétiques en 2000,
- Mise en place en 2011 d'un site de covoiturage réservé aux collaborateurs Pierre Fabre français.

En 2021, avec le support de la société EM Services, société de conseil en transports et mobilité durable, une grande étude des mobilités domicile-travail a été lancée sur un large périmètre couvrant la zone géographique Toulouse-Lavaur-Castres (environ 60% des collaborateurs France). L'objectif était d'analyser l'accessibilité des sites et leur desserte par tous modes de transport, comprendre les pratiques des salariés et identifier leurs besoins et leurs attentes pour passer à une mobilité plus verte. Plus de 1600 personnes ont participé à cette grande enquête en octobre 2021.

Sur cette base, un plan d'actions a été élaboré à l'été 2022 pour encourager les mobilités domicile-travail plus « durables » dans le Groupe. Classées en 3 thématiques (Modes actifs, La voiture autrement, Transports en commun) et 4 typologies (Incitatifs financiers, Équipements et infrastructures, Informa-

tion, animation et sensibilisation, Dialogue/lobbying) et assorties d'indicateurs de suivi, **les principales actions sont les suivantes :**

- Mise en place du Forfait Mobilités Durables (même si les modalités précises seront à discuter avec les partenaires sociaux, il est proposé d'encourager le vélo, les transports en commun et le covoiturage),
- Redynamisation de la navette Pierre Fabre desservant le site de Soual,
- Mise en place d'un standard vélo Pierre Fabre et organisation d'ateliers vélo sur les sites,
- Remboursement des abonnements de transport en commun au-delà des 50% obligatoires,
- Mise en place d'un dialogue soutenu et pérenne avec les autorités organisatrices de la mobilité et/ou les opérateurs de transport pour influencer sur l'offre de transport et l'amélioration des infrastructures
- Promotion régulière du covoiturage,
- Amélioration de l'information transmise aux nouveaux embauchés en matière de mobilité durable,
- Mise en place de challenges mobilité dans le cadre de l'engagement collaborateurs.

Ce plan d'actions doit maintenant être étudié par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale.

En parallèle, plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre au cours de l'année : relance du site de covoiturage Pierre Fabre, travail avec la SNCF pour améliorer le service sur la ligne Toulouse-Mazamet et dynamiser l'utilisation de ce mode de transport, rencontre avec l'adjointe au Maire de Castres chargée des questions environnementales pour lui faire part des attentes des collaborateurs sur les volets vélo et transports en commun.

Toutes ces opérations sont certifiées par Certivéa, organisme accrédité COFRAC².

Concernant l'impact du numérique, ce dernier se retrouve sous différents postes : achats, consommation énergétique des équipements, immobilisation des outils informatiques.

Il est démontré par différentes études que la consommation d'énergie liée au numérique est en hausse de 9 % par an et qu'il est possible de la ramener à 1,5 % par an en adoptant la « Sobriété numérique » comme principe d'action.

Depuis 2020, des campagnes de sensibilisation des collaborateurs ont été menées pour les engager sur la voie de la sobriété numérique et **le Groupe a adhéré à l'INR (Institut Numérique Responsable) en Janvier 2021**. En 2021, le site internet Dexeryl a servi de projet pilote d'éco-conception digital pour Medical Care France.

3.1.4.5. Contribution à la neutralité carbone et actions liées à la biodiversité

Pour agir contre le dérèglement climatique, le Groupe Pierre Fabre est engagé dans différents programmes de préservation de la biodiversité depuis de nombreuses années. Parmi ceux-ci, divers projets de plantations d'arbres ont été déployés depuis 2007.

Par exemple, la marque **A-DERMA** est engagée depuis 9 ans dans le projet **Climat Local** et a planté plus de 9 km de haies (végétaux majoritairement issus du label Végétal Local) permettant de stocker ainsi près de 750 tonnes équivalent CO₂ liées à la production annuelle mondiale d'un produit phare de la marque. Le développement de ces haies sera suivi pendant plusieurs années et permettra, au bout de 25 ans, de contribuer à la neutralité carbone du produit.

Ce projet s'appuie sur des partenariats locaux (Arbres & Paysages Tarnais, Climat Local, lycée professionnel, pépiniéristes locaux) permettant de s'assurer des bénéfices sociaux et environnementaux de cette démarche, en plus des crédits carbone certifiés. Cette opération est annuellement reconduite avec des collaborateurs de l'entreprise pour les sensibiliser à l'importance de la biodiversité. En 2022, cette opération est également construite avec la commune de Puylaurens pour l'agrément d'un parcours de santé, créant du lien avec le territoire.

De plus, dans le cadre des 40 ans de la marque en 2022, A-DERMA a incité certaines filiales à s'engager dans cette démarche de plantation d'arbres sur leur territoire : l'opération globale est dimensionnée sur 17 000 arbres, dont certains plantés en partenariat avec **REFOREST'ACTION** (3857 arbres au Mexique et projet de 3600 arbres en Allemagne et 3600 arbres en Italie).

PFM a continué de remplacer les arbres implantés de 2014 à 2020 et l'audit de contrôle final par **Ecocert** a reconnu en mars 2021 l'intégralité du projet de 140 ha (soient 140 000 arbres) selon le référentiel Reforestation solidaire. En plus de son impact environnemental, ce projet permet de créer de l'activité économique pour les populations locales : emplois saisonniers pour la plantation et l'entretien (4 mois d'activité x 10 personnes environ), création de 2 pépinières de jeunes plants... Une partie des arbres choisis répond aux besoins des populations comme la production de fruits ou la fourniture de bois de chauffage.

La marque **René Furterer** a financé en 2020, 2021 et 2022 la **plantation de Karité** pour soutenir son fournisseur de beurre de karité, en complément d'un financement pour la mise en place et le fonctionnement d'une crèche destinée à ses salariés.

Klorane Botanical Foundation, la Fondation d'entreprise de la marque **Klorane**, a financé en 2022 trois projets d'agroforesterie en lien avec ses filières d'approvisionnement en plantes :

- en Equateur, pays d'approvisionnement en écorce de quinquina, l'association Ishpingo a planté 5475 arbres (objectif 15 000 arbres entre 2020 et 2022, réel à 13 420 arbres à fin 2022),
- en Indonésie, pays d'approvisionnement de l'Alpinia galanga, l'association Cœur de Forêt a planté 3500 arbres sur l'île de Flores (objectif 10 000 arbres entre 2021 et 2023),
- au Sénégal, le projet de la Grande Muraille Verte est poursuivi avec la plantation de 10 000 arbres comme chaque année.

² Certivéa bénéficie d'une accréditation n°5-0054, délivrée par le COFRAC, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr

Dans le cadre de l'opération **Skin Protect Ocean Respect** visant à sensibiliser les consommateurs sur l'usage des crèmes solaires, la marque **Avène** a développé un projet holistique avec un partenaire en Indonésie visant à régénérer l'écosystème marin et sensibiliser les populations locales autour d'un lagon, à réduire leur impact sur l'environnement : promotion de l'agroforesterie, installation de récifs artificiels (10 320 coraux transplantés de 2016 à 2021), plantation de mangrove (6000 palétuviers plantés de 2019 à 2021 pour un objectif de 2000 par an) et construction d'une gestion communautaire des déchets (43 T collectées et triées de 2019 à 2021 dont 5 T recyclables ; objectif de 81 T en 3 ans).

En 2021, le Groupe a recensé ce qui est déjà réalisé par la filiale France mais aussi sur ses filiales internationales et identifié une liste de projets complémentaires afin de mettre en œuvre en 2022 une politique de puits de carbone compatible avec une trajectoire 2°C. Les anciens projets de reforestation à Madagascar, de Zanbal au Mali, de Climat Local et de MyTree permettent ainsi de couvrir 9% de nos besoins en puits de carbone.

En 2022, la Direction Générale a validé une stratégie séquestration carbone sur 2023-2030 visant à stocker 750 000 teqCO₂ au bout de 30 ans et ainsi d'être aligné en 2030 avec une trajectoire de contribution à la neutralité carbone globale en 2050. Ce projet passera par des contrats pluriannuels avec divers partenaires.

Notre premier projet de séquestration carbone Labellisé Bas Carbone est planifié pour l'hiver 2022-2023 avec le Centre National de la Propriété Forestière : une parcelle de friches agricoles de 8,5 ha à coté de Lavaur (81) sera implantée en janvier 2023 par les collaborateurs des sites de Lavaur pour permettre au bout de 30 ans le stockage de 1938 teq CO₂ (estimations juin 2022).

Une étude complémentaire a été menée en 2022 pour étudier la faisabilité de valoriser nos bonnes pratiques sur nos propres réserves foncières (terres agricoles et forêts) : un projet de reboisement de friches agricoles de 5 ha sur nos terrains propres a été identifié et pourra être mené en 2023-2030 selon la priorisation ; le stockage du carbone dans nos sols agricoles sera évalué en 2023-2027 dans le cadre d'un partenariat avec Gaiago Carbone.

À noter également : le Groupe PIERRE FABRE a adhéré en Novembre 2022 à la RSPO (Roundtable for Sustainable Palm oil), organisation qui promeut et déploie des standards pour l'utilisation de dérivés d'huile de palme issus d'une gestion plus durable.

3.1.5. Résultats

	UNITÉ	2020	2021	2022	OBJECTIFS 2025
Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2)	Milliers de teqCO ₂	17,2	17,7	16,1	/
Ratio (Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie / Chiffre d'affaires)	teq CO ₂ /M€	7,6	7,2	6,2	/
Part de diminution des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015	%	-15,1	-12,7	-21,1	-30%
% Matières recyclées dans les produits	%	ND	10,5	16,3	25%
% Matières recyclables dans les produits	%	ND	86	87,8	100%

ND : non déterminé

3.2. Impact environnemental de la production

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis de nombreuses années sur la diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits. Améliorer l'efficacité énergétique des installations, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, diminuer la consommation d'eau et limiter les rejets et les déchets sont ses principaux enjeux.



3.2.1. Définition

Toute activité de production peut entraîner un risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, des rejets et des déchets.

3.2.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière d'Environnement, le Groupe veille à réduire son empreinte environnementale et à respecter les obligations réglementaires de chacun des pays dans lesquels il est présent.

Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :

- L'internalisation de sa politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux

Environnement applicables à toutes les entités du Groupe,

- La préservation de l'environnement au travers de plans d'actions de réduction de ses impacts environnementaux.

Le Groupe Pierre Fabre a donc pris en ce sens les engagements suivants :

- Réduire sa consommation d'énergie de 25% d'ici 2025 par rapport à 2015 et augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 25% de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables d'ici 2025,
- Diminuer sa consommation d'eau de 20% d'ici 2024 par rapport à 2018,
- Réduire sa production de déchets de 15% d'ici 2025 par rapport à 2018.

3.2.3. Organisation

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur la politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail, intégrée à la Direction des Ressources Humaines,
- La Direction RSE & Développement Durable, intégrée à la Direction Green Mission Pierre Fabre,
- La Direction des Services Généraux et Assurances, intégrée à la Direction Finance et Juridique.

Pour la partie Environnement, la Direction RSE et Développement Durable a pour principales missions :

- D'établir et de piloter la politique Environnement au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices,
- D'animer les réseaux HSE via, par exemple, le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités du Groupe Pierre Fabre.

La Direction RSE et Développement Durable prend également en charge des missions opérationnelles telles que :

- Le suivi de dossiers réglementaires des établissements industriels, de logistique, de recherche et développement ainsi que des sites administratifs (17 sites classés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » ICPE au 31 décembre 2022 en France),
- La validation de la conformité réglementaire des filières françaises de traitement des déchets,
- L'administration du système d'informations des données environnementales françaises et internationales,
- La consolidation et la communication du reporting des données environnementales.

Une direction HSE au niveau de la Direction des Opérations a été créée fin 2020 afin d'assurer la coordination des directions HSE des sites de production et de distribution, de veiller de la déclinaison de la politique HSE Groupe, de la bonne conduite des plans d'actions associés et suivre les indicateurs de performance.

3.2.4. Plan d'actions

3.2.4.1. Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, deux procédures sont en application depuis 2018.

L'objectif de la première procédure est d'harmoniser les pratiques d'analyse de conformité environnementale. Ceci permet de mesurer l'état de conformité réglementaire de tous les sites du Groupe Pierre Fabre selon un même référentiel par un tiers expert et de mettre en œuvre les actions correctives de mise en conformité le cas échéant.

Cette procédure s'applique :

- En France à l'ensemble des sites administratifs, de production, de R&D et de distribution soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- À l'International à l'ensemble des sites de production et de distribution détenus par le Groupe.

En France, afin de nous assurer de la conformité réglementaire des établissements, un outil de veille réglementaire a été mis en place depuis plus de 10 ans. Celui-ci permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs sur le périmètre France. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique via cet outil.

De plus, en France, toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sites soumis à Autorisation ou Enregistrement (5 sites soumis à autorisation et 3 à enregistrement) font l'objet d'une surveillance de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les sites soumis à Déclaration (9 sites) font l'objet de contrôles périodiques par des organismes accrédités. Ces audits permettent également de veiller à la conformité réglementaire des sites et de mettre en place des plans d'actions lorsque nécessaire.

À l'international, les sites sont soumis aux réglementations locales applicables en matière d'environnement.

De plus, la mise en œuvre de l'ISO 14001 sur tous les sites de chimie du Groupe (France et international) et sur 2 sites de production dermo-cosmétiques assure également un suivi de conformité réglementaire.

L'objectif de la deuxième procédure est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et d'exigences SSE (Santé au travail, Sécurité des biens et des personnes, et Environnement) dans les Projets immobiliers et ainsi harmoniser la prise en compte et l'intégration des Exigences SSE et renforcer la démarche de prévention du Groupe en évitant, autant que possible, l'introduction de risques ou en les limitant.



3.2.4.2. Énergie

Comme présenté dans le chapitre 3.1, la consommation énergétique représente la majorité des émissions de gaz à effet de serre du Groupe sur les scopes 1 et 2, et 7% sur la totalité de l'empreinte Carbone du Groupe. Il est donc primordial de mener des actions pour réduire les consommations énergétiques. **Le Groupe s'engage à diminuer sa consommation d'Énergie de 25% d'ici à 2025 par rapport à 2015.**

Depuis 2020, le Groupe a engagé des travaux afin de définir une stratégie de réduction globale et avoir une vision consolidée des plans d'actions de chaque site. En 2020 et 2021 une étude a été conduite et déployée de façon à couvrir environ 90% de la consommation énergétique du Groupe. Cela nous a permis d'établir différents scénarios qui ont abouti à un plan d'investissement regroupant des projets d'efficacité énergétique et des projets de décarbonation.

Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique portent, par exemple, sur :

- Des installations avec le remplacement par des équipements moins énergivores et plus performants (ex : changement de groupes froids), amélioration de l'usage des équipements (ex : réduction des débits et des températures des centrales de traitement d'air (CTA) en fonction des jours travaillés...), récupération d'énergie sur certaines installations (ex : récupération de la chaleur des compresseurs pour l'intégrer dans les CTA...), relamping,
- Des bâtiments avec le changement des éclairages, l'isolation des bâtiments, des démarches HQE.

Concernant le changement de mix énergétique :

- Depuis 2013, le Groupe Pierre Fabre dispose d'un contrat équilibre avec son fournisseur d'énergie pour la majeure partie des sites français. Il certifie que 100% de l'énergie électrique achetée est d'origine renouvelable.
- Pour la production de chaleur, les énergies renouvelables sont privilégiées. À titre d'illustrations, le site de production de Soual (Tarn) est alimenté par une chaudière biomasse, celui de Mazamet (Tarn) par une chaudière communale alimentée pour partie avec de la biomasse et le centre de R&D CRDPF (Haute-Garonne) est alimenté par un incinérateur de déchets ménagers.
- En 2022, 50% de la consommation de gaz du site de Soual a été substitué par du biogaz.
- Des projets additionnels de substitution du gaz par du biogaz, la mise en place de nouvelles chaudières biomasses, de panneaux photovoltaïques et remplacement de chaudières fioul ou gaz par des pompes à chaleur par exemple sont à l'étude.



3.2.4.3. Eau

L'eau prélevée pour les besoins des activités du Groupe provient des réseaux d'eau potable, de forages et de cours d'eau :

- L'eau de ville est principalement utilisée pour la production,
- L'eau de forage est principalement utilisée pour la fabrication des produits des sites d'Avène et d'Aréal,
- L'eau de rivière est principalement utilisée pour le refroidissement de certaines installations et l'arrosage des espaces verts.

Le Groupe Pierre Fabre s'engage à diminuer sa consommation d'eau de 20% d'ici à 2024 par rapport à 2018.

Afin d'y parvenir, des actions spécifiques sont mises en place visant à réduire la consommation d'eau du Groupe, comme, par exemple :

- Renforcer la surveillance des réseaux et installations pour améliorer le pilotage de la consommation d'eau (mise en place de compteurs, d'une gestion technique centralisée, etc.),
- Optimiser les cycles de lavage dans le process de production,
- Réutiliser la dernière eau de lavage pour le premier cycle de lavage du lot suivant,
- Réaliser des améliorations techniques sur des équipements et installations ou les remplacer par des équipements plus performants pour réaliser des économies d'eau,
- Réduire le débit d'eau de forage en entrée de l'unité de production d'Avène
- Sensibiliser les collaborateurs aux « bonnes pratiques » d'utilisation de l'eau.

Le Groupe a également un projet de grande envergure sur le site de Soual, qui consiste à réutiliser une partie des eaux usées après traitement, dans une sorte de boucle quasi-fermée. En première approche, cette action permettrait de diviser par 3 la consommation d'eau du site. Des études de faisabilité technique sont prévues en 2023. En parallèle, les aspects réglementaires sont à l'étude car la réutilisation des eaux usées est une pratique encore peu développée en France, qui souffre d'un cadre assez flou.

3.2.4.4. Effluents

Le Groupe Pierre Fabre porte une attention particulière sur le traitement de ses eaux usées. En effet, de nombreux sites de production disposent de stations de pré-traitement ou de traitement des effluents.

Les rejets d'effluents industriels des sites du Groupe sont traités de trois manières différentes :

- Stations d'épuration internes : 3 usines sont dotées de stations d'épuration internes avec rejet direct dans le milieu naturel après traitement,
- Stations de pré-traitement interne : 3 usines sont dotées de stations de pré-traitement de leurs effluents. Les eaux usées sont ensuite traitées par une station d'épuration biologique externe,
- Rejet direct dans une station d'épuration communale :

3 sites industriels sont raccordés à des stations d'épuration communales selon des conventions établies avec leurs opérateurs.

Les techniques de traitement mises en œuvre sont revues afin d'optimiser les traitements réalisés de manière préventive ou dès que cela est nécessaire (par exemple, ajout d'équipements afin d'abaisser les paramètres en sortie de traitement, travaux afin d'augmenter la capacité de traitement, etc.). Depuis 2020, nos 2 sites de production dermo-cosmétique ont des filtres au charbon actif afin d'abaisser la Demande Chimique en Oxygène (DCO) dure de leurs rejets le cas échéant (le rendement épuratoire des 2 stations est au-dessus des 99%).



3.2.4.5. Déchets

La réduction et la valorisation des déchets sont deux des objectifs environnementaux majeurs pour le Groupe. Les pistes (réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique) sont systématiquement explorées afin de maximiser la valorisation des déchets.

En France, la gestion des déchets industriels, de logistique et de R&D fait partie de contrats Groupe issus d'appels d'offres. Une vigilance particulière sur la valorisation des déchets est apportée lors de la sélection des prestataires. De plus, depuis près de 15 ans, **la traçabilité des déchets** est assurée via un système informatisé permettant d'avoir une traçabilité des prestataires, de la quantité et de la destination des déchets. À l'international, chaque site industriel possède son propre mode de gestion des déchets en fonction des contraintes de son territoire. Les déchets issus des activités de production, de chimie, de logistique et de R&D sur le périmètre France, ainsi que le site d'Aréal à l'international représentent près de 16 milliers de tonnes de déchets en 2022. À noter que certains déchets spécifiques (déchets de fluides frigorigènes par exemple) dont les quantités sont faibles ne sont pas inclus dans le périmètre de cet indicateur.

Le Groupe s'engage à réduire sa production de déchets de 15% d'ici 2025 (par rapport à 2018) en limitant notamment le gaspillage, en augmentant le réemploi et pratiquant le don de ses invendus dès que cela est possible.

Dès le début de l'année 2021, anticipant l'entrée en vigueur des dispositions de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire), le Groupe s'est organisé pour donner systématiquement

ses produits cosmétiques invendus. Pour ce faire, un process spécifique a été mis en place par les équipes de la Green Mission et de la BU Opérations et le partenariat avec **Phenix** et **l'Agence du Don en Nature** a été consolidé. C'est ainsi que le Groupe peut donner ses invendus à des grandes structures nationales comme à des associations locales de taille plus modeste, sur ses territoires d'implantation mais également au-delà, sur tout le territoire français.

En 2021, ce sont près de 154 équivalents-palettes de produits cosmétiques qui ont été confiés à cette association, toutes les marques du Groupe étant représentées. Ce volume a en partie pu être atteint grâce à la mise en place sur le site de distribution de Muret d'un nouveau process de tri des retours clients par grandes typologies de produits (soins capillaires, produits d'hygiène bucco-dentaire...) qui permet à l'Agence du Don en Nature de les donner plus facilement. L'engagement du Groupe auprès de **l'Agence du Don en Nature** ne s'est pas démenti en 2022, avec près de **150 équivalents-palettes de produits cosmétiques envoyés à l'association**. Des articles promotionnels obsolètes lui ont également été proposés (doudous, sacs à langer, cahiers...), permettant là encore à l'entreprise de réduire sa production de déchets. Le partenariat avec **Phenix** a lui aussi été considérablement étendu. Limité à la seule marque Oral Care jusqu'en 2020, il concerne désormais tous les produits cosmétiques du Groupe. En 2021, ce sont plus de 1,7 million de produits et échantillons (428 équivalents-palettes) qui ont été donnés à des associations via ce partenaire. Les dons sont restés à niveau élevé **en 2022 avec environ 1,6 million de produits et échantillons représentant 358 équivalents-palettes**.

3.2.5. Résultats

Énergie

	UNITÉ	2020	2021	2022	OBJECTIFS
Consommation totale d'énergie	GWh ^{ef} *	171	172	160	/
Ratio (Consommation totale d'énergie/Chiffre d'affaires)	MWh ^{ef} /M€	75,7	70,4	61,3	/
Part de diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015	%	-10,7	-10,3	-17,0	-25% en 2025
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d'origine)	%	5,3	5,5	4,7	25% en 2025

*GWh^{ef} = GWh d'énergie finale

Eau

	UNITÉ	2020	2021	2022	OBJECTIFS
Prélèvement total d'eau	Milliers de m ³	598	601	577	/
Ratio (Prélèvement total d'eau/Chiffre d'affaires)	m ³ /M€	264	245	220	/
% de diminution des prélèvements d'eau par rapport à 2018	%	-13,7	-13,2	-17,4	-20% en 2024

Déchets

	UNITÉ	2020	2021	2022	OBJECTIFS
Quantité totale de déchets produits	Milliers de tonnes	15,4	16,4	15,6	/
Ratio (Quantité totale de déchets produits/Chiffre d'affaires)	t/M€	6,8	6,7	6,0	/
Part de déchets produits valorisés	%	76	76	82	/
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018	%	-12,5	-7,0	-12,2	-15% en 2025



RESPECTER

4.1 : Achats responsables

p.42

4.2 : Diversité et inclusion

p.44

4.3 : Santé et sécurité des collaborateurs

p.48

4.1 Achats responsables

Fort de son enracinement régional, le Groupe Pierre Fabre a toujours privilégié les entreprises locales dans ses achats et entretient des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles.



4.1.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre travaille avec un certain nombre de fournisseurs et de sous-traitants dont il doit s'assurer, au titre du devoir de vigilance, du respect des droits humains ou de l'absence de pollution environnementale par ces acteurs.



4.1.2. Politique

Aujourd'hui, l'engagement du Groupe Pierre Fabre dans les achats responsables a été formalisé au travers de sa Charte Éthique qui stipule que le Groupe attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique, en particulier en prohibant toute forme de corruption, active ou passive, directe ou indirecte et dans le domaine des Droits de l'Homme et des conditions de travail, par l'application des conventions internationales en vigueur.

En déclinaison de cette Charte éthique, la charte achats du groupe, déployée depuis 2015 et mise à jour en 2021, intègre les principes d'achats responsables au processus achats.

Le processus Achat encadre notamment le processus de sélection des fournisseurs et la mesure de la performance de ceux-ci, en intégrant notamment des critères RSE, en amont du référencement, lors des appels d'offres, puis dans les cotations annuelles.

› Concernant les familles d'achats INDIRECTS :

S'appuyant sur des critères de cotation fournisseurs RSE déjà en place pour les familles d'achats matières premières et actifs végétaux, ces critères ont été harmonisés et généralisés à l'ensemble des familles d'achats en 2017.

Les critères sectoriels sont des critères environnemen-

taux, sociaux (Droits de l'Homme), éthiques et de responsabilité vis-à-vis des fournisseurs.

Le niveau de pondération de ces critères RSE est défini par une cartographie indiquant le risque du secteur suivant une matrice Enjeux RSE/Enjeux financiers, ils vont généralement de 5 à 15% du scoring global incluant la qualité, les coûts, les délais, l'innovation, l'organisation et la sécurité.

› Concernant familles d'achats DIRECTS (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle) :

La méthodologie d'évaluation de la performance annuelle des fournisseurs a été remaniée en 2022 autour de 5 dimensions (Qualité, Logistique, Achats, RSE, et Innovation) et d'axes de simplification et d'harmonisation. Ainsi, la rubrique RSE est en évolution - soit 20% du score global- au même niveau que les autres critères. Cette base d'échange avec nos fournisseurs pour améliorer leur création de valeur au travers de plans d'amélioration continue et doit nous permettre d'ajuster la stratégie du panel fournisseur aux besoins de l'entreprise.

L'analyse de risques fournisseur a également été déployée en Q2/3 2022 : non seulement elle intègre le score Ecovadis (avec une "red line (seuil de risque)" fixée à 30/100) mais également une analyse Éthique et Compliance au travers de l'outil REFINITIVE.

4.1.3. Organisation

La Direction Achats Groupe (France et filiales majeures) coordonne l'ensemble des achats du Groupe.

Les achats indirects (services généraux, énergie/déchets, marketing/communication, télécom, IT, R&D, prestations intellectuelles, parc automobile, ...) rapportent à la Direction Juridique et Financière du Groupe.

Les achats directs (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle, etc.) sont quant à eux rattachés à la Direction des Opérations.

4.1.4. Déploiement des évaluations RSE des fournisseurs

Le Groupe Pierre Fabre a acquis l'outil ECOVADIS qui se compose d'une plateforme qui couvre 198 secteurs d'activité et 155 pays. Les fournisseurs répondent à un questionnaire d'évaluation en fournissant des pièces justificatives, questionnaire qui repose sur les standards internationaux du développement durable, en particulier la Global Reporting Initiative, le Pacte Global des Nations Unies et la norme ISO 26000.

En 2020 et 2021, l'outil d'évaluation sur l'ensemble des familles d'achats et l'ensemble des fournisseurs a été déployé, en priorisant les

segments selon la cartographie d'analyse enjeux RSE / Enjeux financiers.

À la suite du déploiement de l'outil et à la massification des notes ECOVADIS, le Groupe est en mesure, lors de la sélection de fournisseurs pour ses appels d'offre, de limiter ses interrogations à ceux ayant intégré à minima un niveau supérieur à la moyenne de leur secteur sur les segments les plus risqués. Ainsi, le référencement des fournisseurs est amélioré tout en contribuant l'ambition de développement durable de ces derniers.

4.1.5. Résultats

À fin 2022, la base comptabilise 423 fournisseurs côtés dans ECOVADIS. Le Chiffre d'affaires Achats réalisé avec ces **423 fournisseurs évalués sur ECOVADIS** représente environ 54 % du Chiffre d'affaires Achats du Groupe Pierre Fabre de 2022 (achats directs et indirects confondus).

La note moyenne de ces fournisseurs est de 62/100 pour les Achats indirects et 64/100 pour les Achats directs, quand le benchmark du secteur fait apparaître des notes moyennes de 47/100 pour le secteur pharmaceutique et 52/100 pour le secteur cosmétique selon le benchmark transmis par ECOVADIS en janvier 2023.

Concernant les fournisseurs Directs, 2022 a été marquée par une forte progression du taux de couverture (93% de la masse achats auprès des fournisseurs stratégiques, en progression de 29 points vs 2021) et d'une évolution du score (score moyen de 64 soit +2 points vs 2021).

Ce score est intégré à la cotation annuelle mais également à l'analyse de risques (cf 4.1.2).

En l'absence de score ECOVADIS, un questionnaire substitutif a été conçu mi 2022 par Green Mission permettant ainsi d'évaluer la performance RSE des fournisseurs.

	UNITÉ	2020	2021	2022
Nombre de fournisseurs évalués dans ECOVADIS	Nombre	219	327	423
% du Chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)	%	35,1	44	54,1

4.2. Diversité et inclusion



4.2.1. Définition

La Diversité & l'Inclusion chez Pierre Fabre prend racine dans les valeurs humanistes de notre fondateur et dans notre appartenance à une Fondation reconnue d'utilité publique. Pierre Fabre a bâti son Groupe sur des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect des hommes et de l'environnement. La très grande majorité des salariés sont actionnaires de l'entreprise et tous forment une communauté unie autour d'un projet collectif : « prendre soin de l'Homme dans sa globalité et sa diversité ». La diversité et l'inclusion sont des enjeux indissociables de notre raison d'être et condition sine qua none de notre performance. Nous sommes fondamentalement convaincus que la variété des profils, la pluralité des identités et la diversité des sensibilités sont des sources fondamentales de synergies, d'innovation et de créativité. C'est pourquoi nous souhaitons intégrer partout dans le monde des collaborateurs aux profils variés et différents, car cette diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour chacun.

4.2.2. Politique

La politique Diversité et Inclusion du Groupe Pierre Fabre vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, à maintenir l'employabilité des collaborateurs.

Le Groupe Pierre Fabre a engagé depuis de nombreuses mesures en faveur de l'égalité de traitement de ses collaborateurs, dans leurs différents pays d'implantation. Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de ses établissements constitue une préoccupation majeure du Groupe.

C'est ainsi que la Charte éthique du Groupe contient des dispositions relatives au respect de l'égalité homme-femme, des personnes en général et de la vie privée à l'effet de garantir un cadre de travail agréable et respectueux des individus.

Depuis 2020, afin de structurer et renforcer la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) et diversité dans sa globalité, un poste de QVT manager a été créé au sein de la Direction Relations Sociales et Santé et Sécurité.

Notre politique Diversité & inclusion s'articule autour de 4 axes :

- » Faciliter la compréhension : des outils de sensibilisation ont été déployés auprès de la population RH (newsletter mensuelle, conférence, benchmark...) et des collaborateurs (campagnes de communication) afin de faire de la diversité un enjeu du quotidien.
- » Formaliser et donner du sens : nous avons défini et clarifié notre vision pour la Diversité et l'Inclusion.

Pour ce faire, un groupe de travail regroupant des Responsables RH de différents pays (France, Tunisie, Mexique, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Hong-Kong) s'est réuni pour écrire ensemble cette vision. Elle s'affiche désormais sur notre site Internet institutionnel, rappelant nos valeurs, nos enjeux et nos engagements en faveur de la diversité et l'inclusion.

- » Se projeter : nos collaborateurs ont été invités à s'exprimer sur leur perception de la diversité au sein du Groupe lors de notre Enquête d'engagement. Les Managers ont ainsi pu prendre la parole sur ce sujet auprès de leurs équipes et échanger sur les actions en place.
- » Agir et partager : le prix Diversité « Sharing for Caring » a été créé, qui vise à récompenser et mettre en valeur une action Diversité et Inclusion menée dans nos filiales. Pour ce faire, chaque année nos filiales sont encouragées à mettre en place une initiative Diversité & Inclusion. Les initiatives sont notées selon 5 critères (reproductibilité, durabilité, bénéficiaires, engagement des collaborateurs, impact sur l'attractivité du Groupe) et la meilleure se voit remettre une récompense de 3000€ à verser à l'association de son choix. Toutes ces initiatives sont ensuite partagées afin de favoriser les échanges et le déploiement de bonnes pratiques et la communication sur le prix « Sharing for Caring » permettra de mieux faire connaître nos actions, tant en interne qu'en externe.

Si nous entendons agir sur tous les leviers de la Diversité & l'Inclusion, nous nous sommes fixé 3 priorités d'actions communes à l'ensemble de nos filiales, relatives **à l'égalité entre les femmes et les hommes ; le handicap ; la diversité socio-culturelle.**

4.2.3. Plan d'action

4.2.3.1. Promouvoir la Diversité & l'Inclusion dans sa globalité

Autour des 4 axes de notre politique Diversité & Inclusion, de nombreuses actions se mettent en place pour renforcer la compréhension des enjeux en interne, afficher nos valeurs en externe et favoriser la diversité des profils de nos collaborateurs. Cette année, une douzaine d'initiatives ont vu le jour dans nos filiales.

Quelques exemples de nos actions dans le monde :

- » Campagnes de communication Corporate : quizz Diversité culturelle, campagnes de sensibilisation, ateliers, conférence Diversité & performance...
- » Pour tous les pays, mise en avant d'une mention diversité dans toutes nos offres d'emploi : « Nous sommes convaincus que la diversité est une source d'épanouissement, d'équilibre social et de complémentarité pour nos collaborateurs, nos offres sont donc ouvertes à toutes et tous sans restriction. »
- » De nombreux pays (Belgique, Bulgarie, Espagne...) communiquent auprès de leurs collaborateurs sur la diversité au travers de soutien financiers ou en dons produits à des associations.

- » Au Vietnam, des formations sont dispensés aux collaborateurs pour mieux appréhender les questions de diversité.
- » Tous les collaborateurs des Etats-Unis sont associés (ateliers, comité, groupe de réflexion...) dans la mise en place d'une politique diversité ambitieuse portant aussi bien sur les sujets de formation Diversité à venir que sur les critères et quota Diversité à respecter dans le choix des partenaires/fournisseurs ou encore sur les actions de communication à mettre en place.
- » Au Royaume-Uni, une nouvelle brochure de présentation Pierre Fabre met l'accent sur l'accueil de la diversité et le respect de l'individualité de chacun
- » La région Afrique/Moyen Orient / Turquie a écrit une chanson chantée par des représentants de tous les pays pour mettre en avant la richesse de la diversité et l'esprit de coopération entre les cultures
- » Nos managers Brésiliens bénéficient d'ateliers et formations autour du Leadership inclusif ou encore des biais cognitifs. Des communications spécifiques sur des sujets de sociétés sont adressées à tous (place de la femme, parentalité, lutter contre l'homophobie...)

4.2.3.2. Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme tout autre facteur de diversité, a toujours été considérée comme une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. C'est la raison pour laquelle, elle doit être entendue comme un objectif permanent et non borné dans le temps.

Dans l'Entreprise, la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail a fait l'objet de plusieurs accords d'entreprise dans les domaines d'action suivants :

- Le recrutement et la mixité dans l'emploi,
- La formation,
- Les conditions d'emploi et de travail,
- La promotion et la mobilité interne,
- La rémunération effective,
- L'articulation vie professionnelle et vie familiale.

La mixité des emplois suppose qu'hommes et femmes aient les mêmes possibilités en matière de parcours et d'évolution professionnelle. Ils peuvent avoir accès à tous les emplois quel qu'en soit le niveau de responsabilité, y compris les plus élevés. À cet égard, l'accès aux postes à responsabilités se fait sur les mêmes critères pour les hommes et pour les femmes. Ils sont fondés exclusivement sur la seule reconnaissance des compétences, de l'expérience et de la performance et des

qualités professionnelles. En outre, chaque année, une revue des collaborateurs est effectuée par les managers et les équipes ressources humaines. Dans ce cadre, afin de promouvoir les talents et les accompagner dans leur accession vers les fonctions d'encadrement, l'Entreprise s'engage, lorsqu'un déséquilibre est repéré entre les hommes et les femmes dans une famille d'emploi, à examiner la situation de cette famille d'emploi, et à tout mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre.

Nos filiales mettent également des actions en place :

- Le Royaume-Uni favorise l'accès au congés paternité en prenant en charge le paiement intégral des 2 semaines de congés (En comparaison aux 157 GBP par semaine prévus légalement)
- Au Mexique, pour lutter contre la culture machiste et la discrimination de genre, une campagne de sensibilisation est mise en place avec un atelier organisé en collaboration avec une Fondation de soutien aux Femmes.
- Également au Mexique, 10 jeunes femmes participent à un programme de développement sur 3 mois (leadership, équilibre vie privée/vie professionnelle, gestion des émotions, vision stratégique...)
- La filiale Grecque se mobilise contre les violences faites aux femmes en soutenant Ionna, victime d'une attaque à l'acide

4.2.3.3. Nos actions en faveur des personnes en situation de handicap

Le Groupe Pierre Fabre s'engage également dans l'intégration et l'emploi des personnes en situation de handicap. Insérer, maintenir dans l'emploi et former les personnes en situation de handicap sont au cœur de nos priorités.

En France, cette volonté de concilier à long terme sa politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés s'est pérennisée au travers de dix accords d'entreprise conclus dès 1989. Ainsi, le 27 octobre 2020, le Groupe et les partenaires sociaux ont signé le 11ème accord triennal, en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap. Cet accord a fait l'objet d'un agrément par la DREETS le 23 août 2021.

De nombreuses actions sont menées aussi bien en interne qu'en externe pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap :

- Par la création d'un réseau, le Réseau Handi'cap ou Réso'cap piloté par deux référents handicap Groupe (deux responsables affaires sociales) : l'entreprise propose des actions d'insertion, contribue au maintien dans l'emploi, développe des actions en matière d'aménagement ou d'accessibilité de site, sensibilise tous les partenaires de l'Entreprise et informe l'ensemble des institutions représentatives du personnel de l'Entreprise.
- Développement de partenariats et participation aux manifestations permettant l'insertion en milieu ordinaire : animations lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, les DUODAY, interventions à la demande des Universités de la région, ou encore interventions dans des centres de formation spécialisés et participation à des tables rondes.
- Des campagnes de sensibilisation régulières à destination

- des collaborateurs : campagne de communication Travail & Handicap, animations grâce au partenariat avec l'AGEFIPH et son programme Activateur de Progrès, Serious game, webinaires sur le statut Aidants...
- Obtention du label KLESIA Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants » qui donne accès à un outil permettant de repérer les salariés aidants, de mener des actions adaptées à leurs besoins et de mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle.
 - Signataire de la Charte Activateur de Progrès en partenariat avec l'AGEFIPH

Cette politique d'inclusion nous permet, à l'échelle de la France, d'obtenir **un taux d'insertion de travailleurs handicapés s'élevant à 5.9% en 2022.**

Nos filiales mettent également des actions en place :

- La Belgique et l'Australie ont conclu des partenariats avec des associations de personnes en situation de handicap pour leur confier des activités logistiques
- Aux Etats-Unis, nos offres d'emplois sont mises en avant sur le site Diversity.com afin d'ouvrir toujours plus nos recrutements à tous.
- En France, le partenariat se poursuit avec l'association Diversidays afin de soutenir la diversité socio-culturelle. Nous sommes en effet l'un des principaux partenaires du programme Déclics pour l'Emploi qui vise à faciliter la reconversion dans les métiers du numériques à des personnes issues de la diversité (animation d'ateliers, rôle model et mentorat). Les Affaires Sociales se sont associées au dernier programme clics qui avait un focus sur le Handicap.

4.2.3.4. Agir pour la diversité socio-culturelle

Nous veillons à ce que tous nos collaborateurs, quelques soient leur origine ou leur langue, soient considérés de la même façon. C'est pourquoi nous avons mis en place une Enquête d'Engagement ouverte à tous nos employés et traduites dans 24 langues pour faciliter l'accès à tous.

Nous souhaitons également agir concrètement auprès de populations défavorisées :

- Pierre Fabre UK au travers de la marque Avène affiche son soutien à la communauté Africaine en sponsorisant le « Africa Fashion Show»
- A Hong Kong, les collaborateurs sont encouragés à participer à des actions de volontariat auprès de populations défavorisés. Afin d'inciter également des jeunes issus de quartiers populaires à se joindre à l'action, un stage est réservé pour l'un de ceux qui participeront aux côtés de l'équipe Pierre Fabre.
- Au Royaume Uni, la mise en avant d'influenceurs issus de la diversité permet de renforcer notre message d'ouverture
- Pierre Fabre a également rejoint le Mouvement pour l'Inclusion Économique créé par la Fondation Mozaic qui vise à promouvoir la diversité dans les entreprises françaises et à permettre l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Le Groupe participe à ce titre au Sommet de l'Inclusion Économique sous le patronage du Ministère de l'Economie et des Finances

4.2.4. Résultats

Effectifs	Effectifs				
		UNITÉ	2020	2021	2022
	Effectif total	Nombre	10 170	9 987	10 037
	Pourcentage de salariés en France	%	55,9	54,5	53,8
	Pourcentage de salariés à l'international :	%	44,1	45,5	46,2
	• Dont en Afrique/Moyen Orient	%	5,2	4,9	4,6
	• Dont aux Amériques	%	8,9	10,7	11,0
	• Dont en Asie/Océanie	%	6,1	6,1	6,5
	• Dont en Europe (hors France)	%	24,3	23,7	24,0
Part de femmes au sein des instances dirigeantes		UNITÉ	2020	2021	2022
	Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	%	40	40	44
	Part de femmes au sein de la « Leadership team »	%	ND*	34,6	34,6
	Index Égalité Homme/Femme France	%	90	90	89

*ND = Non disponible

4.3 Santé et Sécurité des collaborateurs



4.3.1. Définition

La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail vise à préserver l'intégrité physique et protéger la santé mentale des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités. Pour cela, elle s'attache à proposer un cadre de travail sain & sûr afin de maîtriser les risques professionnels et ne causer aucun préjudice sur la santé des collaborateurs.

La mission du Groupe Pierre Fabre, apporter des réponses sûres et efficaces dans le domaine de la santé et de la dermo-cosmétique, impose naturellement au Groupe de placer la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme de toute personne intervenant sur ses implantations, au cœur de ses préoccupations.

Notre raison d'être « **Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur** » positionne la préservation de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs comme un enjeu majeur de l'entreprise. Cette dernière passe par une maîtrise de l'exposition aux risques professionnels dans toute la diversité de nos activités, que ce soit, notamment, dans la manipulation d'agents chimiques sur nos sites de recherche & développement ou de production, dans les problématiques de port de charges et d'ergonomie sur nos sites de logistique ou encore le risque routier pour nos collaborateurs des réseaux.

4.3.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

Cette politique SSE Groupe est animée par trois structures centrales distinctes :

- La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines,
- La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à la Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE du Groupe mais aussi des problématiques environnementales,
- La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique.

En matière de Santé & Sécurité, elle porte un volet spécifique matérialisant l'objectif principal de proposer un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, les blessures et les maladies professionnelles.

Elle cible notamment différents enjeux :

- La préservation de l'intégrité de nos collaborateurs à travers un plan d'actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels.
- Le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges, de sensibilisations.
- L'internationalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Santé & Sécurité applicables à toutes les entités du Groupe.

4.3.3. Organisation

Pour la partie Santé & Sécurité des Personnes, la Direction Santé & Sécurité au Travail, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, a pour principales missions :

- 1- D'établir et piloter la Politique S&ST au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices, l'identification et la coordination des programmes et des actions clés.
- 2- D'animer les réseaux HSE et médecine du travail des services autonomes via par exemple le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités Pierre Fabre.

La Direction Santé & Sécurité au Travail prend également en charge des missions opérationnelles telles que :

- Gestion des risques liés aux déplacements internationaux et à la mobilité internationale,
- Alimentation des Cellules de veille risques psychosociaux (RPS),
- Consolidation des diagnostics C2P (Compte Personnel de Prévention / ex-Pénibilité),
- Accompagnement dans la gestion des dossiers d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Ces actions s'articulent principalement autour de cinq secteurs d'activité correspondant chacun à des problématiques communes ou à des axes d'amélioration partagés. Les responsabilités en matière de S&ST sont organisées au niveau de Directeurs de site ou Chefs d'établissement selon le principe des délégations de pouvoir en France. A l'international, les responsabilités sont portées par les General Managers de filiale et Directeurs d'usine / centre de distribution.

Les sites industriels, de logistique ou de R&D disposent d'un service HSE qui assure la déclinaison de la politique SSE Groupe.

Les autres activités (Administratives et Commerciales) disposent d'un Référent qui coordonne les actions en lien avec les Ressources Humaines.

Le risque intégrité physique est identifié dans le TOP 6 des risques prioritaires de la cartographie des risques pilotée en lien avec le département Risk Management et fait l'objet d'un suivi régulier.

4.3.4. Plan d'actions

Dans un contexte de crise COVID moins prégnante, le plan d’actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels a pu être renforcé dans différents domaines prioritaires.

› **La prévention du risque routier**

En complément de la sensibilisation « En route vers la prévention » dont la 3^e saison a été reconduite via de courtes vidéos à destination de l’ensemble de nos collaborateurs, un programme de formation spécifique à destination de nos collaborateurs des réseaux France a été engagé, concernant en 2022 environ 300 collaborateurs. En situation réelle de conduite, les aptitudes de conduite sont évaluées et font l’objet de recommandations dont la bonne mise en œuvre est vérifiée. L’évaluation des compétences de conduite est axée sur les Essentiels SSE qui décrivent les attitudes ou comportements à adopter en toute circonstances afin de prévenir pour soi, mais aussi les autres, les situations à risque. Localement, des initiatives ont été développées sur ces thématiques (cf. § Internationalisation de la politique).

› **La prévention des Risques Psychosociaux (RPS)**

Conjointement à la mise en place du Plan de Transformation, le dispositif de prévention des risques psychosociaux a été renforcé. Les échanges des Cellules de veille destinées à partager et qualifier les risques psychosociaux se sont réunis trimestriellement. Une sensibilisation est à disposition de chaque collaborateur visant à mieux identifier les signaux faibles, proposer certaines techniques et rappeler les ressources disponibles. Un atelier spécifique de formation à destination de nos managers complète cette approche en leur fournissant des outils d’aide au traitement de situations concrètes (charge de travail, gestion des conflits…) et la possibilité d’échanger entre pairs. La mobilisation des équipes médicosociales (Médecins du travail, personnel infirmier et Responsable des Affaires Sociales) a été soutenue avec la possibilité pour les médecins du travail d’orienter les collaborateurs vers une structure dotée de psychologues en Santé au Travail. À l’international, un programme d’assistance (EAP – Employee Assistance Program) a été déployé dans 6 filiales supplémentaires portant ainsi à près de 50% les effectifs couverts par ce type de service à l’international.

› **La prévention des Accidents du Travail (AT)**

En France, l’ « accélérateur d’intéressement » conditionné à la réduction du nombre d’Accidents du Travail avec arrêt a été reconduit. Pour accompagner cet objectif et mieux identifier les situations dangereuses, a par exemple été mis en place le dispositif de fiches initiatives sur le périmètre des Opérations ou encore le système de remontée des « signaux faibles » sur le périmètre de la R&D toulousaine.

En complément, un partage d’expérience des événements graves ou significatifs est systématiquement organisé en réunion du réseau HSE.

Au titre des actions spécifiques par secteur d’activité, la maîtrise des risques chimiques est restée un enjeu majeur dans la préservation de la santé des collaborateurs. Un suivi des évaluations d’exposition est réalisé annuellement au niveau des sites afin de dresser un bilan.

En complément, des actions visant à renforcer la culture sécurité dans toutes les lignes managériales sont engagées. Elles visent à favoriser l’implication de chacun au travers d’échanges, de sensibilisations et permettre l’appropriation des comportements propices à la prévention.

Ainsi, la **semaine de la Santé et Sécurité au Travail** a été reconduite en 2022 instaurant un moment d’échange et de partage pour tous nos collaborateurs à travers le Monde.

Cette semaine a été ponctuée **d’événements communs** (concours de dessin « Dessine-moi la prévention » à destination des enfants de collaborateurs, ainsi qu’un quiz de sensibilisation orienté vers la vigilance partagée) mais aussi **d’animations organisées par les équipes sur sites** (sous forme d’ateliers ludiques sur des thèmes variés tels que les Essentiels SSE, les premiers secours, l’ergonomie, la nutrition, le multitasking, notre cerveau et la sécurité, les risques liés aux cutters, etc.), parfois en distanciel afin de toucher l’ensemble des collaborateurs.

Créés en 2021, les **Essentiels SSE qui décrivent six comportements incontournables pour prévenir et maîtriser nos risques au quotidien sont progressivement intégrés dans nos outils** (analyses accidents, lien avec les formations, etc.).



En complément de la formation « 3S » (See it, Say it, Solve it) à destination des managers des sites des Opérations qui s’est poursuivie en 2022, le programme **Safety Academy** a été engagé. Quatre sessions ont été organisées, réunissant des managers et HSE et visant à renforcer leur leadership sécurité en donnant par exemple un éclairage entre neurosciences et sécurité.

Enfin, l’internationalisation de notre politique se poursuit, au travers notamment du programme 123 Safety avec par exemple la définition de standards consolidés dans un Manuel Monde H&S.

Une campagne d’évaluation de la conformité à ces standards a été engagée pour la deuxième année et a intégré pour la première fois en 2022 les sites français.

Cette dynamique est renforcée annuellement à l’international par la réalisation d’une première Revue de Direction.

Ces deux rendez-vous dans l’année avec les filiales a déjà permis de voir un grand nombre d’actions engagées comme :

› **Ergonomie :**

Plusieurs sensibilisations aux postures et à la nutrition pour favoriser une meilleure santé dans nos filiales en Bulgarie, Espagne, Algérie, République Tchèque (liste non exhaustive). Des études de postes par des ergonomes ou des physiothérapeutes sont menées dans nos filiales au Royaume Uni et en Espagne.

› **Risque incendie :**

Nos filiales au Royaume Uni et au Mexique ont formé des collaborateurs respectivement aux rôles d’encadrement et gestion des incendie, et ainsi renforcer la capacité d’action précoce. Notre filiale brésilienne a lancé la phase II de son projet risque incendie, en améliorant les moyens de détection et de signalisation.

› **Risque routier :**

Des actions de sensibilisations et formations ont été conduites dans plusieurs de nos filiales en Bulgarie, au Mexique, Algérie, Chili, Belgique (liste non exhaustive). En Grèce, un workshop réalisé en partenariat avec Leaseplan, a permis de rappeler les risques principaux sur la route, et de tester les connaissances à l’aide d’un quiz.

Pour compléter ce dispositif, une méthodologie d’audit a été développée et mise en œuvre sur quatre de nos sites en 2022.

	UNITÉ	2020	2021	2022
Taux de Gravité France	Unité	0,27	0,22	0,29
Taux de Gravité Groupe	Unité	ND*	0,18	0,18
Taux de Fréquence France	Unité	4,91	3,65	3,83
Taux de Fréquence Groupe	Unité	4,12	3,22	3,35

*ND = Non disponible



GARANTIR

5.1 : Sécurité Produit

p.54

5.2 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs

p.58

5.3 : Communication transparente

p.61

5.1. Sécurité produit



5.1.1. Définition

Le droit à la santé des consommateurs est, pour le Groupe Pierre Fabre, une priorité absolue. Si des manquements en matière de qualité et de sécurité des produits venaient à être identifiés, cela pourrait entraîner des cas de cosmétovigilance ou de pharmacovigilance.

5.1.2. Politique

Depuis 60 ans, le Groupe Pierre Fabre a pour vocation d'améliorer la santé et le bien-être des Hommes en mettant à disposition des professionnels de santé, des patients et des consommateurs, des produits et des services associés partout dans le monde. Sa priorité est de développer des actifs et des produits finis sûrs, bien tolérés et efficaces.

Les ambitions Qualité du Groupe Pierre Fabre sont alignées avec la stratégie globale du Groupe pour donner satisfaction aux partenaires de santé et aux patients-consommateurs. Le système de management de la qualité est basé sur les 7 principes de l'ISO 9001 (version 2015) et le respect des réglementations en vigueur.

C'est dans cet esprit que la Direction Qualité a construit une politique Qualité déclinée en 4 grands axes :

- › **L'efficacité et la sûreté des produits** : proposer des produits efficaces, sûrs et respectueux de l'environnement.
- › **L'anticipation** : anticiper les évolutions de notre environnement, des marchés et de la réglementation, pour innover et répondre aux attentes et besoins de nos clients, patients et consommateurs.
- › **L'efficience** : atteindre les objectifs fixés en optimisant les ressources humaines et matérielles mises en œuvre.
- › **L'engagement** : aux côtés du business, nous travaillons ensemble dans l'objectif commun et partagé de développer la performance de l'entreprise.

Les modalités de mise sur le marché des produits de santé diffèrent selon leur statut :

Médicament



Avant la mise sur le marché d'un médicament, sa qualité, sa sécurité et son efficacité sont évaluées par les autorités de santé, au niveau français (ANSM), au niveau européen (EMA) ou dans les autres pays internationaux (FDA aux Etats-Unis, MHRA au Royaume Uni, PMDA au Japon...).

Cette évaluation se base sur un dossier complet comprenant des études relatives aux propriétés du/des principe(s) actif(s), des excipients et du produit fini ainsi qu'aux conditions de production et des études pré-cliniques et cliniques. Si les éléments contenus dans ce dossier satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité, alors l'autorité de santé approuve la mise sur le marché du médicament au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Cosmétique



La Personne responsable doit s'assurer que l'usage des produits cosmétiques commercialisés est sûr pour la santé. Elle veille à ce que la sécurité soit évaluée sur la base d'informations fiables et pertinentes et que cette évaluation soit effectuée par une personne ayant les qualifications et l'expertise nécessaires. Ces informations sont formalisées dans le Dossier d'Information sur le Produit cosmétique (DIP), à disposition des autorités compétentes du pays où est commercialisé le produit (ANSM et DGCCRF en France par exemple). Si le produit cosmétique présente un risque pour la santé humaine ou un effet indésirable grave, la Personne responsable assume son devoir de vigilance et le notifie sans délai auprès de l'ANSM. Elle en informe les réseaux de distribution et les patients-clients afin que les lots suspects soient retirés du marché.

Dispositif médical



La conformité du Dispositif Médical aux exigences essentielles de performance et de sécurité est un préalable indispensable afin d'obtenir le marquage CE (marquage qui atteste de la conformité aux « Exigences essentielles » fixées dans les directives européennes) autorisant la commercialisation sur le territoire européen.

Compléments alimentaires



La mise sur le marché de compléments alimentaires nécessite en France une déclaration auprès de la DGCCRF. Les résultats des vérifications et contrôles de la sécurité de ces produits sont tenus à la disposition des autorités compétentes. La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur a notamment pour objectifs la maîtrise des risques relatifs aux dossiers réglementaires, la promotion du bon usage du médicament et l'amélioration de l'observance des patients.

5.1.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté :

- › D'une Direction Qualité Groupe et de Directions Qualité décentralisées dans chaque métier de l'entreprise (entres autres R&D, Opérations regroupant Production et Distribution, Exploitation en France et dans les filiales, Systèmes d'information),
- › D'une Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur (DMPC), des vigilances (pharmacovigilance, cosmétovigilance, nutrivigilance et matériovigilance) et de l'information scientifique des professionnels de santé,
- › D'une Direction des Affaires Réglementaires en charge de tous les aspects réglementaires des dossiers d'autorisation des produits.

5.1.4. Gestion des risques Qualité

La Qualité met en place **une gestion des risques Qualité** permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques potentiels (mode proactif) ou d'éclairer la prise de décision lors de défaillance / écart par rapport aux exigences (mode réactif).

La gestion proactive des risques Qualité et leur consolidation est réalisée dans l'application PFRM (Système d'information de la société Arengi). Cette consolidation alimente la cartographie globale des risques du Groupe Pierre Fabre, gérée également dans PFRM par la Direction de la Qualité, Conformité et Risques – DQCR. Cette cartographie régulièrement mise à jour par le Comité des Risques, est présentée au moins une fois par an au Comité de Direction Codir et au Comité d'Audit.

5.1.5. Plan d'actions

Les plans d'actions des Directions Qualité émanent de l'analyse des résultats des différents dispositifs de surveillance et de mesures (audits, inspections, auto-inspections, indicateurs de performance, gestion des risques...) qui permettent d'évaluer la performance du Système de Management de la Qualité.

Ces évaluations sont assurées au cours des revues de Direction, revues de processus et revues Qualité produits ainsi que dans les différents Comités Qualité (Groupe, Business Units / Business Partners, Métiers et Local) afin de :

- › Vérifier l'efficacité du Système de Management de la Qualité,
- › Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus,
- › Détecter des opportunités d'amélioration,
- › Analyser les états d'avancement de la réalisation des objectifs Qualité.

La revue de Direction Qualité a lieu deux fois par an en Comité de Direction. Pour les médicaments les revues Qualité produits ont lieu une fois par an par produit tout au long de l'année selon le planning établi.

Cette démarche Qualité globale contribue à la maîtrise des risques de défaut de sécurité tout au long de la vie des produits de santé :

- › En amont de la commercialisation, avant toute commercialisation d'un produit de santé, la DMPC assure par différents dossiers réglementaires que le produit répond aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elle assure une veille réglementaire en France comme à l'international et anticipe les évolutions afin d'être en mesure d'assurer la conformité de tous les dossiers d'autorisation de produits.

- › Lors de la commercialisation, le Pôle Information Médicale de la DMPC assure une réponse adaptée à chaque type de demande relative à un produit sur la base de données scientifiques sans cesse actualisées.

Il veille également au bon usage et à l'usage raisonné des produits, contribuant ainsi à la maîtrise du risque de développement de comportements à risque liés à l'automédication et au mésusage d'un produit.

- › En cours de production, le management de la Qualité est assuré par la Direction de la Qualité. Une fois les lots libérés par les Pharmaciens responsables, ils sont commercialisés. Cette direction a en charge la qualité des produits commercialisés.

- › Vigilances post-commercialisation (pharmacovigilance, cosmétovigilance et matériovigilance)

La direction DMPC ainsi que les Pharmaciens responsables, les Pharmaciens délégués et les Personnes responsables ont le devoir déontologique et réglementaire de notifier à l'ANSM tout effet indésirable survenu lors de l'usage d'un produit de santé. Les collaborateurs du Groupe sont également invités à communiquer à la DMPC tout effet indésirable notifié par un professionnel de santé ou un patient-consommateur.

Les professionnels de santé et les patients-consommateurs peuvent également notifier des effets indésirables directement auprès des autorités compétentes.

Ce double système de vigilances, à la fois organisé par les autorités de santé et le Groupe Pierre Fabre, est la clé du système de maîtrise des accidents et crises liés aux produits de santé.

5.1.6. Résultats

	UNITÉ	2020	2021	2022
% de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément référentiel Cosmos	%	100%	100%	94%*
Nombre d'inspections réglementaires et d'audit de certifications	Nombre	17	41	45
Taux de réclamation Qualité des produits pharmaceutiques distribués	ppm	7	6,4	5,2**
Nombre de rappels produits	Nombre	2	3	5

* L'évolution du KPI « % de sites de production et de distribution certifiés » est liée à l'extension en 2022 du périmètre de l'indicateur aux sites de distribution internationaux.

** La réduction du « taux de réclamation Qualité des produits pharmaceutiques distribués » est le fruit de l'effort pluriannuel d'amélioration continue afin de répondre aux attentes de satisfaction des patients.

5.2. Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent une véritable préoccupation de santé publique. Depuis le début des années 2000, les professionnels de santé dans tous les pays notent une hausse importante du nombre de ruptures d'approvisionnement en médicaments. Celles-ci concernent aussi bien les pharmacies d'officine que les établissements de santé et tous les types de spécialités. En France, les tensions d'approvisionnement ont particulièrement augmenté ces dernières années. En 2022, le phénomène s'est accéléré : à la mi-août, les ruptures d'approvisionnement concernaient 12,5% des références, contre 6,5% en janvier, d'après le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) et l'année a ainsi été marquée par des tensions sur des molécules telles que le paracétamol ou l'amoxicilline.

De plus, l'accès aux médicaments reste un défi dans un grand nombre de pays émergents pour lesquels le prix des médicaments reste inabordable et également pour un grand nombre de patients en raison d'un système de santé dépourvu de système général d'assurance maladie.



5.2.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre s'engage à garantir la continuité des soins. Si les produits ne sont pas accessibles pour nos patients-consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement, cela pourrait remettre en cause cet engagement.



5.2.2. Politique

La politique déployée en matière d'accessibilité consiste à s'attaquer aux causes racines qui sont nombreuses et multifactorielles.

Parmi les principales causes, on retrouve :

- › Les difficultés liées à la production (retard de production, incapacité de production en raison de pénurie de matières premières; défaut de qualité induisant la suspension de l'activité d'un établissement, fabricant ou exploitant, à la suite d'inspections, ...),
- › La mondialisation de la fabrication,
- › Le prix des médicaments.

Le Groupe Pierre Fabre a fait le choix d'une fabrication française, de favoriser le plus possible des approvisionnements en **matières premières et actifs**

pharmaceutiques d'origine française et européenne, d'appliquer une **politique de prix équitable et éthique** et de déployer une politique qualité exigeante basée sur les réglementations et référentiels applicables à ses périmètres d'activité.

L'accès au traitement pour un patient est une priorité pour le Groupe d'autant plus dans le cas de produits d'intérêt thérapeutique majeur. Le Groupe a mis en œuvre une démarche structurée, procédurée, pragmatique et fonctionnelle pour piloter ces activités clés pour les médecins et les patients.

Les structures Supply Chain et Direction Pharmaceutique organisent une planification différenciée et un protocole de communication avec les autorités de tutelle pour prévenir et gérer les ruptures et risques de rupture.

5.2.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté :

- › D'une équipe « Market access » qui prend en charge la préparation et le pilotage des négociations avec les payeurs des différents pays. Cette équipe est épaulée dans chacune des filiales importantes par un ou deux collaborateurs en charge de ce sujet,
- › D'une équipe Supply Chain en charge du pilotage des activités de planification et de mise à disposition des produits finis.

5.2.4. Plan d'actions

5.2.4.1. Accessibilité prix

Concernant la fixation des prix des médicaments du Groupe, le service Market Access s'adapte au contexte de chaque pays.

Dans la quasi-totalité des pays occidentaux, le coût des médicaments est pris en charge par des systèmes d'assurance santé (comme l'assurance maladie en France). Le coût pour le patient est donc soit nul soit faible (système de ticket modérateur). La capacité à payer des systèmes de santé est variable et dépend du niveau de croissance de chaque pays. Par conséquent, les prix nets de vente de nos médicaments sont très variables d'un pays à l'autre.

Dans les cas où les systèmes de santé ne prennent pas en charge les coûts des traitements, le Laboratoire Pierre Fabre réduit au minimum le coût réel pour le patient afin qu'il puisse avoir accès au traitement.

Un médicament est un objet économique diversement régulé selon les pays. Alors que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) est attribuée au niveau européen par une décision relevant de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), la décision de remboursement (c'est à dire de prise en charge par la collectivité du coût du médicament) ainsi que son prix sont négociés dans chaque pays selon des règles

et des procédures spécifiques.

La négociation est précédée d'une évaluation du bénéfice additionnel du médicament ou de son rapport coût / efficacité. Ces négociations peuvent être formelles et centralisées au niveau national (comme en France et plus généralement en Europe), ou informelles et décentralisées (comme aux États-Unis dans le cadre de négociations avec les assureurs).

La fixation du prix prend en compte :

- › **Des critères éthiques** afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre, tout en préservant la soutenabilité budgétaire des systèmes de santé,
- › **Les coûts de recherche et développement** pour financer l'innovation et les investissements futurs,
- › **La nécessité de prix faciaux relativement comparables entre pays afin d'éviter le risque d'exportations parallèles** qui se multiplient quand les différences de prix sont trop importantes d'un pays à l'autre et qui peuvent mettre en danger l'approvisionnement en médicaments d'un pays si les quantités nécessaires aux patients de ce pays sont exportées vers des marchés plus lucratifs.

5.3.

Communication Transparente

5.2.4.2. Accessibilité produits

Concernant la sécurisation des approvisionnements du Groupe Pierre Fabre, elle est garantie par **une volonté de maintenir la majorité de la production industrielle de médicament en France et de favoriser l'origine géographique des actifs au plus près des usines de fabrication**. Ainsi, le Groupe Pierre Fabre est **son propre fournisseur d'actifs** pour plusieurs de ses médicaments en oncologie (Navelbine, Javlor), urologie (Permixon), santé féminine (Cyclo 3) ou système nerveux central (Tangnil). D'une manière générale, la majorité de nos actifs provient de l'Union Européenne.

Les produits dits d'intérêt thérapeutique majeur sont gérés au travers de **plans de gestion de pénurie** qui précisent les différentes étapes de sourcing des composants et de fabrication du produit. Une analyse des risques sur chaque étape de la supply chain permet de dimensionner les sécurités associées et de caler la fréquence des rituels (journaliers, hebdomadaires, mensuels) suivis par les équipes planification.

Les actions mises en œuvre passent par la sécurisation des sources d'approvisionnement (double sourcing, stocks de sécurité chez les fournisseurs, dans les usines, intégration verticale pour les principes actifs...), la flexibilité des sites de production, les flux de distribution multi-canaux. Le système d'escalade identifiant les éventuelles déviations au plus tôt permet d'avoir le bon niveau d'anticipation et de réaction pour assurer la mitigation du risque de rupture. Cette démarche permet de couvrir l'essentiel des aléas rencontrés (hors pandémie).

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les ressources du Groupe ont été concentrées sur les produits de première nécessité (produits d'intérêt thérapeutique majeur ainsi que sur les produits traitant des pathologies chroniques) afin d'en garantir l'accès.

En 2021, notre taux de service a été affecté par la cyberattaque qui a arrêté notre production pendant plus d'un mois, avec des impacts sur l'ensemble de l'année à partir du mois d'avril. Néanmoins, grâce aux stocks de sécurité et à la poursuite des livraisons prioritaires, le Groupe est parvenu à assurer la continuité de la mise à disposition de ses traitements thérapeutiques aux patients. Le site de distribution de médicaments d'Ussel (Corrèze) a assuré notamment la distribution des traitements anticancéreux qui sont livrés directement aux pharmaciens ou aux hôpitaux. Par ailleurs, les stocks de produits dermo-cosmétiques détenus par les grossistes, les distributeurs et les pharmaciens ont été globalement suffisants pour absorber la demande des consommateurs.

En 2022, après un premier semestre en forte amélioration, notre taux de service a été fortement perturbé par les effets de notre déploiement SAP industriel ainsi qu'une accélération exceptionnelle de la demande sur certaines de nos spécialités majeures.

5.2.5. Résultats

Le taux de service est suivi mensuellement pour chaque Business Unit via le calcul de l'indicateur TIFI (Turn over invoiced in first intention). Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois.

Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

	UNITÉ	2021	2022
Taux de service Medical Care	%	86,1	80,8



5.3.1. Définition

Le Groupe anticipe que les choix de consommation pourraient être influencés de manière croissante par la présence de substances controversées et l'impact environnemental de l'utilisation des produits tout comme l'impact de leur fabrication. Le risque pour Pierre Fabre est de ne pas être transparent sur la composition et l'impact de ses produits vis-à-vis des consommateurs et donc d'être potentiellement perçu comme une entreprise qui ne prendrait pas en compte ces problématiques dans sa stratégie.

5.3.2. Démarche « Conscious Care »

En ce qui concerne les activités dermo-cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a toujours eu à cœur de proposer une dermo-cosmétique utile et raisonnée, fondée sur la science médicale et pharmaceutique, la naturalité et l'éthique.

Pour clarifier cette vision et l'inscrire dans un processus d'amélioration continue qui s'adapte aux attentes des consommateurs et patients, l'entreprise l'a formalisée sous la forme d'une démarche appelée « Conscious care ». Le choix de ce nom repose sur le cœur de la mission du Groupe, qui est le « care » – l'attention portée à l'autre – au travers d'une dermo-cosmétique d'avenir, de confiance et de proximité qui œuvre en conscience vis à vis de tout son écosystème.

Concrètement, les produits Conscious Care sont conçus sur la base de 8 critères d'exigence :
1. Tolérance et efficacité :

Développer des produits répondant aux besoins des patients et consommateurs tout en soignant leurs qualités sensorielles pour favoriser l'observance.

2. Zéro ingrédient indésirable :

Exclure les ingrédients n'ayant pas scientifiquement démontré leur bénéfice et leur innocuité ; rechercher continuellement des alternatives aux ingrédients jugés indésirables.

3. Le juste nécessaire :

Aller à l'essentiel en recherchant le parfait équilibre entre prendre soin et minimiser les impacts du produit ; optimiser la formulation pour décupler l'efficacité des actifs tout en garantissant l'innocuité et le plaisir d'utilisation.

4. Naturalité :

Privilégier les ingrédients d'origine naturelle et des procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement.

5. Formule éco-conçue :

Limiter l'impact des ingrédients sur l'environnement, garantir leur non-écotoxicité et la biodégradabilité des produits rincés.

6. Packaging éco-conçu :

Réduire l'impact environnemental de emballages.

7. Sourcing durable :

Assurer un approvisionnement traçable et durable des plantes et des matières premières, en priorisant les circuits courts et le « Fabriqué en France ».

8. Transparence :

Communiquer de manière totalement transparente sur les ingrédients et leur utilité.

Au-delà de la conception stricto sensu des produits, il est également très important pour les marques du Groupe de prendre des engagements écologiques ou sociaux (comme les actions de restauration des écosystèmes marins en Indonésie chez Avène, ou les actions de la Klorane Botanical Foundation).

Cette démarche va par définition s'enrichir au fur et à mesure des différents lancements Dermo-Cosmétiques et Personnel Care.

Concernant le sujet des substances controversées, polémique née de l'inquiétude des consommateurs sur la composition des produits qu'ils utilisent et sur le risque supposé de certains ingrédients présents dans la composition des médicaments et produits cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a décidé d'aller au-delà du simple respect des réglementations en mettant en œuvre un suivi des signaux faibles sociaux, environnementaux et sociétaux à l'aide d'un outil permettant à toutes les fonctions du Groupe (R&D, Marketing, Qualité, Industrie, etc.) d'appréhender ces signaux clés et de développer une réponse globale (reformulation, stratégie de développement, nouvelle offre...).

Cette veille active permet au Groupe de qualifier et quantifier les signaux faibles (portant sur les ingrédients, les substances controversées, les enjeux sociétaux...) dans le monde entier au travers de plus de 500 000 sources (blogs, forums, médias sociaux, influenceurs) et ainsi d'apprécier le risque auquel le Groupe est exposé.

Chaque ingrédient est évalué : il reçoit ainsi une « note sociétale » qui, additionnée à d'autres critères (classification de la matière, études toxicologiques, réglementation en vigueur et à venir...), permet à un comité décisionnel d'élaborer en fonction du résultat, une politique adéquate de substitution afin de répondre à ces inquiétudes.

Enfin, la réponse la plus aboutie du Groupe à cette attente sociétale reste **la cosmétique stérile** qui permet de garantir des formules contenant uniquement des actifs ingrédients essentiels **sans aucun conservateur** et avec une formule sûre et efficace pendant toute la durée d'utilisation.

Ainsi des produits comme Exoméga d'A-DERMA et Xeracalm AD d'Avène, destinés aux peaux les plus fragiles, abîmées et malades, sont des produits de cosmétique stérile.

5.3.3. Green Impact Index

Pour une totale transparence sur les engagements RSE portés directement par ses produits, le Groupe Pierre Fabre a développé le GREEN IMPACT INDEX permettant de mesurer la performance RSE d'un produit, d'en améliorer le profil et de donner une information concrète sur les actions environnementales et sociales inhérentes à chaque produit Pierre Fabre.

La méthode de cotation prend en compte :

▸ 4 critères environnementaux pour 2/3 de la note tels que l'écoconception de l'emballage, le profil environnemental de la formule, l'impact environnemental de la fabrication du produit et la localisation des fournisseurs de matières premières.

▸ 1 critère d'engagement sociétal pour 1/3 de la note tel que l'engagement social et/ou environnemental porté par le produit (ou la marque), la fabrication dans une usine française ou encore les certifications commerce équitable, Cosmos organic ou natural.

Cette cotation est ramenée sur 20 pour l'obtention d'une note globale ensuite convertie en A, B, C ou D. Un produit est considéré comme éco-socio-conçu s'il obtient la note A ou B.

Cette cotation centralisée et transversale Groupe présente une double vocation :

▸ Une aide à la décision pour les projets d'innovation internes au Groupe, une évaluation continue du portefeuille pour améliorer l'éco-socio-conception (note A ou B). Il apporte des preuves concrètes des engagements du Groupe, accessibles en "1 clic" par les marques pour valorisation auprès du grand public ;

▸ Un accompagnement du consommateur en externe (information donnée sur la durabilité des produits, guide dans la décision d'achat, atout différenciant par rapport à la concurrence).

L'année 2021 avait été consacrée à la finalisation de l'architecture des données dans les systèmes d'information et l'automatisation des calculs dans l'outil PLM. En cours d'année, la robustesse et la

fiabilité de la méthode avaient été audités par AFNOR Certification. **En janvier 2022, AFNOR Certification a définitivement validé la méthode et émis une attestation de vérification de la pertinence et de la robustesse du système Green Impact Index.**

L'année 2022 a été également marquée par le **déploiement du Green Impact Index à l'international :** Espagne, Italie, Allemagne, Portugal, Grèce, Canada, Pologne, Turquie, Suisse, Bulgarie, Tchéquie, Slovaquie....

À fin décembre 2022, plus de 3800 produits (toutes marques confondues) sont cotés, dont environ 80% sont notés A ou B, ce qui représente 63.6 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors médicaments et accessoires).

Le 23 novembre 2022, le Groupe Pierre Fabre a annoncé **la création d'un consortium**, collectif de 25 acteurs représentant plus de 1000 entreprises, qui sous l'égide d'AFNOR Normalisation va travailler à un nouvel outil d'affichage environnemental et social des produits de soin et de bien-être.

Cette future méthodologie s'appuiera sur la première version du Green Impact Index. Les acteurs du Consortium ont en effet décidé d'unir leurs efforts, afin de rédiger une AFNOR Spec qui va revisiter la méthodologie du Green Impact Index pour l'améliorer, tout en faisant en sorte qu'elle reste utilisable par le plus grand nombre.

Tous les enjeux environnementaux et sociaux en lien avec les produits seront traités à partir de critères évalués sur la base de labels et de référentiels officiels permettant de garantir la robustesse de la méthodologie.

À l'issue des travaux (prévue d'ici la fin du 2^e trimestre 2023), la méthodologie sera à disposition de toute entreprise – de la TPE au grand groupe international – soucieuse de mesurer, d'améliorer et d'afficher simplement l'impact environnemental et social de ses produits de soin ou de bien-être, dans le cadre normé et coconstruit que procure une AFNOR Spec.

	UNITÉ	2022
% du chiffre d'affaires généré par des produits éco-socio-conçu (notés A et B) selon le Green Impact Index, hors médicaments et accessoires	%	63,6





INNOVER

| 6.1 : Éco-innovation

p.66

6.1. Éco-innovation



6.1.1. Définition

La croissance du Groupe est dépendante de sa capacité à s'adapter dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaires, de pression environnementale et de rupture dans les modes de consommation. Des difficultés à innover pour répondre à ces évolutions pourraient impacter la place de leader du Groupe sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business. Pour répondre à ces enjeux multiples, l'éco-innovation nous semble être à la fois une solution pour réduire notre impact environnemental et pour s'adapter aux évolutions technologiques et réglementaires, aux nouveaux modes de consommation.

6.1.2. Politique

Tout au long du cycle de vie des produits, des achats de matières premières à leur mise sur le marché et leur utilisation en passant par la production, le Groupe Pierre Fabre vise à diminuer ses impacts sur l'environnement, répondant ainsi également aux évolutions des attentes sociétales.

Pour cela, l'entreprise mène des projets d'écoconception qui font appel à de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de fabrication, des formes galéniques originales visant à réduire l'empreinte environnementale de ses produits par rapport aux produits précédents ou aux offres alternatives sur le marché.

Les 5 axes de travail engagés sont :

- › L'impact écologique des formules,
- › La naturalité des formules,
- › L'éco-extraction des actifs (un des principes de la chimie verte),
- › La réduction des ingrédients ou « le juste nécessaire »,
- › L'écoconception des packagings.

6.1.3. Organisation

Pour déployer ces 5 axes de travail, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur les feuilles de route RSE élaborées par la Direction Green Mission Pierre Fabre et déclinées par la suite en feuilles de route par métier :

- › Le Pôle Sourcing & Développement Actifs Végétaux au sein de Green Mission Pierre Fabre intègre, dans ses travaux de recherche et développement d'actifs végétaux, des objectifs de naturalité en appliquant les principes de la chimie verte,
- › La Direction des Opérations s'appuie sur le service développement packaging, les directions de sites industriels et les services HSE pour la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, en particulier sur les axes chimie verte et écoconception des packagings,
- › La Direction Recherche & Développement est plus particulièrement en charge des feuilles de route sur la naturalité des formules, la réduction du nombre d'ingrédients et l'impact écologique des formules.

6.1.4. Plan d'actions

6.1.4.1. Impact écologique des formules

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis 2008 à une amélioration de la biodégradabilité de ses formules rincées (shampoings, masques pour cheveux...) en se basant sur le premier critère de l'Ecolabel Européen³ (le Volume Critique de Dilution) pour orienter le choix de ses ingrédients. Le pourcentage réel de biodégradabilité de ses formules est ensuite mesuré avec le test OCDE 301b (norme internationale). **La biodégradabilité de toute nouvelle formule mise sur le marché est mesurée avec pour objectif d'obtenir 100% des formules rincées biodégradables.**

L'entreprise s'appuie sur de nombreux travaux scientifiques de l'Observatoire Océanologique de Banyuls sur mer ayant donné lieu à plusieurs publications (« *Scientific Reports* » de Nature « *Toxics* » de la plateforme *Molecular Diversity Preservation International*, « *STOTEN* » *Science of the Total Environment*, ...) sur l'impact des filtres solaires sur des organismes représentatifs de la biodiversité marine. Ces travaux orientent dans le choix des filtres solaires afin de garantir l'absence d'impact sur les milieux marins. Ainsi, les marques Avène, A-DERMA, Klorane, Darrow bénéficient **d'un système de protection solaire comprenant uniquement 4 filtres dont l'innocuité sur l'écosystème marin intégrant les coraux a été démontrée.**

Enfin, le Groupe Pierre Fabre travaille sur **des formules solides** permettant de réduire considérablement le packaging des produits. On peut noter en 2022, le lancement des shampoing solides Klorane au Cédrot et des Masques poudres Klorane au Galanga.

³ www.ecolabel.eu

6.1.4.2. Naturalité des cosmétiques

La naturalité des formules est une attente forte des consommateurs pour les produits cosmétiques. Elle permet notamment de substituer des matières d'origine pétrochimique (issues des énergies fossiles) par leurs équivalents naturels (issus de matières renouvelables) si les conditions de collecte ou de culture répondent à des pratiques respectant la biodiversité.

Pour déterminer la naturalité des formules cosmétiques, l'entreprise réalise une analyse de naturalité des matières premières qui la composent à l'aide d'un référentiel reconnu à l'international (norme ISO 16128).

Pour connaître la naturalité d'un ingrédient, 2 étapes sont suivies, selon la norme ISO 16128 :

- 1. Identification de la ressource et de son origine,
- 2. Vérification du procédé de fabrication (toutes les étapes de production de l'ingrédient sont analysées).

Grâce à ce travail, une analyse approfondie du portefeuille de matières premières a permis d'identifier les matières naturelles et non naturelles de façon à donner cette information aux formulateurs et élaborer un plan d'actions de naturalité de son portefeuille de matières premières. Par ailleurs, la mise au point de formules de produits cosmétiques certifiés Bio selon le référentiel COSMOS assure à ces produits un taux de naturalité minimal de 95% (souvent à plus de 99%), la part restante étant elle-même strictement encadrée par des ingrédients autorisés et compatibles avec la certification.

Il en résulte qu'en 2022, 61% du chiffre d'affaires du Groupe reposent sur des produits dont l'actif est issu de la Nature (Eau Thermale Avène ou actifs végétaux) et 35 % si l'on se focalise sur les actifs végétaux.

En 2022, les marques A-DERMA, Klorane, René Furterer, Pierre Fabre Oral Care ont continué à déployer la mise sur le marché de nouvelles références certifiées Bio selon le référentiel COSMOS. À titre d'exemple, Pierre Fabre Oral Care a lancé sa première gamme de dentifrices certifiés Bio et éco-conçus pour la marque Elgydium. A-DERMA a complété sa gamme certifiée COSMOS BIOLOGY en proposant un sérum 3-en-1.

Klorane a de son côté mis sur le marché une gamme complète de soins visage à la Pivoine Bio certifiée COSMOS. René Furterer a renouvelé sa gamme NATURIA, avec des références certifiées Bio dont le taux de naturalité dépasse les 98%.

6.1.4.3. Naturalité des compléments alimentaires

Tout comme pour ses références en dermo-cosmétique, le Groupe est engagé afin de proposer des compléments alimentaires composés d'ingrédients d'origine naturelle.

Pour déterminer la naturalité des compléments alimentaires, le Groupe a établi en 2021 **une Charte** donnant les règles pour calculer l'origine naturelle des ingrédients qui les composent. Ces règles s'appuient sur un référentiel ISO (ISO 19657) et la naturalité d'un ingrédient dépend de son origine et de son procédé d'obtention. En 2022, l'application de cette Charte a été déployée sur les compléments alimentaires du Groupe, principalement pour la marque **Naturactive**.

La détermination du taux de naturalité a également été utile pour alimenter le score **GREEN IMPACT INDEX** des compléments alimentaires.

En parallèle, la marque **Naturactive** continue de déployer la certification Bio de ses compléments alimentaire, selon la Réglementation Européenne en vigueur.

⁴ADETEM : Association nationale des professionnels du marketing

6.1.4.4. L'éco-extraction des actifs végétaux

Le Groupe s'est fixé comme ambition de transférer à l'industrie 4 nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits par an.

Pour cela, Green Mission Pierre Fabre travaille sur les 3 axes suivants :

- › Le choix de la matière première végétale avec l'identification de propriétés d'intérêt dans une plante ou une partie de plante peu connue ou, au contraire, la mise en évidence de nouvelles propriétés thérapeutiques ou cosmétiques d'une plante déjà largement utilisée,
- › La recherche agronomique, les techniques agricoles mises en œuvre, la valorisation des co-produits agricoles existants,
- › Le choix des procédés de fabrication de l'actif, permettant l'extraction des composés naturels d'intérêt dans une plante avec la recherche d'alternatives aux solvants pétrochimiques et de technologies d'extraction et de purification vertes. **En 2022, 88 % des actifs végétaux du Groupe sont produits à partir de solvants verts ou sans solvant.**

Pour chacune de ces étapes, la **recherche de ressources renouvelables**, la préservation de la **biodiversité**, l'identification de **technologies vertes**, peu énergivores et respectueuses de l'environnement constituent un moteur de l'innovation. Nous pouvons citer, par exemple : la culture cellulaire végétale pour les plantes menacées ou dont la collecte a un fort impact sur les ressources, la valorisation

de co-produits dans une démarche d'économie circulaire, la priorité donnée aux matières premières végétales locales et/ou en circuit court lorsque cela est possible, l'optimisation de la production lors des étapes d'industrialisation pour réduire son impact environnemental (sélection du matériel le plus adapté, réduction de la consommation d'énergie, recyclage des déchets...), les fluides supercritiques, l'extraction mécanique comme la technologie brevetée Green Native Expression[®].

Pour 2022, on peut lister, pour chacun de ces trois axes de travail, quelques exemples concrets qui ont été mis en œuvre :

- › Axe Choix de la matière première : Pivoine bio dans la nouvelle gamme visage Klorane, eau florale de lavande bio et équitable dans la gamme NATURIA de René Furterer,
- › Axe Techniques agricoles : suite à nos accompagnements vers la transition agroécologique de notre fournisseur de cédrat, celui-ci est certifié bio à compter de octobre 2022 ; les prochains achats de matière première seront donc en bio,
- › Axe Choix de procédés : de nombreux essais ont été menés en 2022 avec la technologie **Green native Expression[®]** avec des plantes cultivées en bio et en local pour alimenter nos recherches d'actifs innovants. La valorisation de co-produits végétaux pour la mise au point de nouveaux actifs végétaux est une thématique de recherche de fond.

6.1.4.5. Réduction du nombre d'ingrédients ou « juste nécessaire »

S'adressant aux peaux les plus sensibles, Pierre Fabre a toujours cherché à limiter le nombre d'ingrédients dans ses formules. Ainsi, les soins **cosmétique stérile** ont permis de supprimer totalement de leur formule les conservateurs ne participant pas à l'efficacité de cette dernière pour se focaliser sur les actifs essentiels à la peau. Cette technologie est aujourd'hui déployée sur les gammes Avène, A-DERMA et Ducray.

Un travail important a également été mené pour diminuer la quantité de filtres solaires et supprimer les silicones dans les gammes solaires des marques Avène et A-DERMA.

6.1.4.6. Éco-conception des packagings

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission Pierre Fabre. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois. Les axes de travail sont développés dans le chapitre 3.1.4.1.

6.1.5. Résultats

	UNITÉ	2020	2021	2022
Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal	%	38	36	35
Part du chiffre d'affaires liée à la nature	%	64	62	61
Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO₂ supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant	%	90	95	87
Part des actifs présent dans des produits commercialisés qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO₂ supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant) / l'intégralité des actifs végétaux	%	87	87	88
Nombre de nouveaux actifs végétaux transférés à l'industrialisation bio ou éco-extraits	Nombre	8	4	5



Bilan des indicateurs RSE

7.1 : Les indicateurs RSE

p.72

7.1.

Les indicateurs RSE

	2020	2021	2022	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
RISQUE GOUVERNANCE ET ETHIQUE					
Gouvernance					
Capital détenu par les salariés	8,25	8,6	9,15	%	Groupe
Part d'actionnaires / Nombre de salariés éligibles	86,1	85,3	84,6	%	
Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)	8 381	8 052	8 262	Nombre	
Budgets des Fondations (Fondation Pierre Fabre, Fondation Eczema et Klorane Botanical Foundation)	ND	13,2	12,9	Millions €	
Ethique et conformité					
Part d'alertes traitées / Nombre d'alertes reçues	100	100	100	%	Groupe
Nombre d'alertes reçues	12	10	15	Nombre	
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des Droits de l'Homme	0	3	8	Nombre	
Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD	0	0	0	Nombre	
Achats Responsables					
% Chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus) EcoVadis	35,1	44	54,1	%	Groupe
Nombre de fournisseurs côtés dans ECOVADIS	219	327	423	Nombre	

	2020	2021	2022	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX					
Changement climatique					
Emissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 & 2)	17,2	17,7	16,1	Milliers de TeqCO2	"Sites français Sites industriels internationaux"
Ratio (Emissions CO ₂ liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires	7,6	7,2	6,2	Teq CO2/ M€	
Part de diminution des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015	-15,1	-12,7	-21,1	%	
% de matières recyclées dans les produits	ND	10,5	16,3	%	Packaging des produits dermo-cosmétiques
% de matériaux recyclables présents dans les produits	ND	86	87,8	%	
Impact environnemental de la production					
Energie					
Consommation totale d'énergie	171	172	160	GWhef	"Sites français Sites industriels internationaux"
Ratio (Consommation totale d'énergie/Chiffre d'affaires)	75,7	70,4	61,3	MWhef/M€	
Part de diminution de la consommation d'énergie par rapport à 2015	-10,7	-10,3	-17,0	%	
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (hors contrats garantie d'origine)	5,3	5,4	4,7	%	
Eau					
Prélèvement total d'eau	598	601	577	Milliers de m3	"Sites français Sites industriels internationaux"
Ratio (Prélèvements total d'eau) / Chiffre d'affaires	264	245	220	m3/M€	
Part de diminution de la consommation d'eau par rapport à 2018	-13,7	-13,2	-17,4	%	
Déchets					
Quantité totale de déchets produits	15,4	16,4	15,6	Milliers de tonnes	"Sites français Sites industriels internationaux"
Ratio (Quantité totale de déchets produits) / Chiffre d'affaires	6.8	6,7	6,0	t/M€	
Part de déchets produits valorisés	76	76	82	%	
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018	-12,5	-7,0	-12,2	%	

	2020	2021	2022	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
RISQUES SOCIAUX					
Diversité, inclusion					
Effectifs					
Effectif total	10 081	9 987	10 037	Nombre	Groupe
Part de salariés en France	55,5	54,5	53,8	%	France
Part de salariés à l'international :	44,5	45,5	46,2	%	International
- dont en Afrique/Moyen-Orient	5,2	4,9	4,6	%	Afrique/Moyen Orient
- dont aux Amériques	8,9	10,7	11	%	Amériques
- dont en Asie/Océanie	6,1	6,1	6,5	%	Asie/Océanie
- dont en Europe (hors France)	24,3	23,7	24,0	%	Europe (hors France)
Part de femmes au sein des instances dirigeantes					
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	40	40	44,4	%	Groupe
Part de femmes au sein de la Leadership Team	ND	34,6	34,6	%	
Index égalité Homme/Femme France	90	90	89	%	France
Santé et sécurité des collaborateurs					
Taux de gravité Groupe	ND	0,18	0,18		Groupe
Taux de fréquence Groupe	4,07	3,22	3,35		

	2020	2021	2022	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
RISQUES SOCIETAUX					
Sécurité Produit					
Part de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément réglementaire COSMOS	100	100	94	%	Groupe
Nombre d’inspections règlementaires et de certifications	17	41	45	Nombre	
Taux de réclamations produits pharmaceutiques distribués	7,0	6,4	5,2	ppm	
Nombre de rappels produits	2	3	5	Nombre	
Accessibilité Produit					
Taux de Service Medical Care (TIFI)	ND	86.1	80,8	%	BU Medical Care
Eco-innovation					
Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal	38	36	35	%	Groupe
Part du chiffre d'affaires liée à la nature	64	62	61	%	
Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé) ou sans solvant	90	95	87	%	
Part des actifs présents dans des produits commercialisés et qui sont produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou sans de solvant) / intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés	87	87	88	%	
Nombre de nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits	8	4	5	Nombre	
Communication transparente					
% du chiffre d’affaires généré par des produits éco-socio-conçu (côtés A et B) selon le Green Impact Index (hors AMM et accessoires)	N/A	N/A	63,6	%	Groupe



Méthodologie de reporting

8.1 : Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

p.82

8.1. Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe Pierre Fabre considère que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi que du respect du bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Les indicateurs sont décrits dans deux protocoles de reporting détaillés : le protocole social établi par la Direction des Ressources Humaines et le protocole environnemental établi par la Direction Green Mission Pierre Fabre. Ces protocoles, à la disposition des responsables de collecte, précisent : les périmètres spatio-temporels, la définition des indicateurs, le

mode de recueil des indicateurs et le calcul des indicateurs.

› **La période de référence** : La période de référence du reporting pour l'année 2022 couvre le périmètre temporel du 01/01/2022 au 31/12/2022.

› **Le périmètre spatial de reporting** : Pour chaque indicateur le périmètre spatial de reporting est précisé dans les tableaux d'indicateurs présents dans ce rapport.

› **Les outils de reporting** : Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte.



8.1.1. Les données relatives à la « Gouvernance Responsable »

Le pourcentage de détention du capital est déterminé après chacune des opérations d'actionnariat salariés, début juillet, une fois la décision d'achat des titres par le FCPE réalisée par l'entreprise et le conseil de surveillance du FCPE Actionnariat Pierre Fabre.

Concernant le nombre de porteurs de part il est communiqué après chaque année civile sur la base des données tenues par la société de gestion. Le pourcentage d'actionnaires salariés se calcule après l'opération d'actionnariat salariés annuelle

(en avril-mai). Le calcul se fait en prenant le nombre de porteurs de parts "Présents dans le groupe" après l'opération d'actionnariat de l'année sur le nombre d'éligibles. Les éligibles sont les salariés ayant 3 mois d'ancienneté au dernier jour de la souscription et présent au moins un jour pendant la période de souscription.

Les contributions aux budgets de la Fondation Pierre Fabre et des fondations d'entreprise (Klorane Botanical Foundation et Fondation Eczema) sont extraites des comptes 2022 des Fondations.

8.1.2. Les données « Changement climatique »

› Indicateur % Matières recyclées dans les produits

Cet indicateur est calculé en ne prenant en compte que les matériaux plastiques.

› Indicateur Ratio/Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pris en compte en 2022 inclus le chiffre d'affaires commercial du Groupe et le chiffre d'affaires de ses activités CDMO.

8.1.3. Les données environnementales

La majorité des données relatives aux indicateurs environnementaux est collectée grâce à un outil informatique de reporting (Tennaxia Reporting). Ce logiciel de reporting RSE permet la collecte, le pilotage de la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'analyse des données.

En amont de la saisie des indicateurs dans l'outil :

- › Les consommations d'énergie et les prélèvements d'eau sont collectés soit à partir de relevés de compteurs, soit à partir de factures,
- › Les déchets sont suivis en France dans un outil informatique (Tennaxia Déchets). Cet outil permet de consolider annuellement des indicateurs de pilotage (tonnage, taux de valorisation). À l'international, les données sont collectées via des tableaux de suivi.

Précisions sur les facteurs d'émissions pris en compte pour le calcul des émissions Carbone :

Les facteurs d'émissions (FE) sont issus de la Base Carbone® de l'ADEME. Seule la part combustion a été prise en compte dans les facteurs d'émissions (scopes 1 et 2).

› Electricité :

Pour les sites français, il correspond à la moyenne nationale française de l'électricité consommée lors de l'année N (FE : « Electricité - Année N - mix moyen - consommation »). Pour les sites internationaux, il correspond à la moyenne nationale du pays concerné fournie par l'IAE. Les valeurs pour l'année 2022 n'étant pas disponibles au moment de rédiger ce document, le facteur d'émission pour la France est celui donné pour l'année 2021 : 0,038 kgCO₂e/kWh pour la France. Pour les sites internationaux, la valeur prise en compte est celle donnée pour l'année 2019 : 0,1041 kgCO₂e/kWh pour le Brésil et 0,0238 kgCO₂e/kWh pour la Suisse.

› Biomasse :

Le FE correspond à la moyenne nationale française : « Plaquettes forestières - 25% d'humidité » à 0,0132 kgCO₂e/kWhPCI.

› Gaz, fioul et propane :

Les FE correspondent à la moyenne nationale française pour les sites français et à une moyenne européenne pour les sites à l'international :

- « Gaz naturel - 2015 - mix moyen - consommation » à 0,187 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et « Gaz naturel » à 0,205 kgCO₂e/kWhPCI pour l'International
- « Fioul domestique » à 0,272 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et à 0,266 kgCO₂e/kWhPCI pour l'International
- « Propane - inclus maritime » à 0,233 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et à 0,23 kgCO₂e/kWhPCI pour l'International ;

› GPL :

Le FE correspond à la moyenne nationale française pour la France et l'International : « GPL pour véhicule routier » à 0,233 kgCO₂e/kWhPCI.

En cas de mise à jour des facteurs d'émission sur la base de l'ADEME, les valeurs des consommations sont mises à jour selon les facteurs applicables sur la période.

Indicateur Ratio/Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pris en compte en 2022 inclus le chiffre d'affaires commercial du Groupe et le chiffre d'affaires de ses activités CDMO.

8.1.4. Les données sociales

› Indicateurs sociaux

Les données relatives aux indicateurs sociaux France et International sont collectées sur les périmètres France et international par deux systèmes d'information distincts.

› Indicateurs Santé et Sécurité

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont calculés sur le périmètre global de l'entreprise (France + International).

En France, ces indicateurs sont alimentés par les données remontées par un logiciel commun de déclaration et de gestion des accidents du travail où ils sont déclarés localement par les sites. Les données relatives aux heures travaillées réelles et aux absences liées aux accidents du travail sont extraites du Système d'Information RH du Groupe et sont intégrées au logiciel de gestion des accidents du travail pour le calcul des indicateurs.

À l'International, un questionnaire mensuel est collecté par filiale permettant d'obtenir le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours d'arrêt de travail associés à ces accidents. Pour calculer les indicateurs, le volume d'heures travaillées d'une filiale est calculé en faisant le produit des heures théoriques travaillées pour un salarié dans le pays par le nombre d'ETP moyen de cette même filiale. Les heures travaillées théoriques sont reprises depuis des sources officielles (Conference Board Total Economy database).

› Indicateur sur le taux de travailleurs handicapés France

L'indicateur 2022 sur le taux de travailleurs handicapés France est un indicateur prévisionnel calculé en interne, en attente de la valeur validée par l'URSSAF qui nous sera communiquée après publication de ce document. C'est pour cette raison qu'il n'est pas reporté dans les tableaux de résultats.

8.1.5. Les données relatives à la sécurité des produits et à l'accessibilité des soins

› Indicateur « taux de réclamations Qualité produits pharmaceutiques distribués » :

Calculé en considérant le nombre de réclamations reçues dans le monde en 2022 relatives à la qualité de nos médicaments et le nombre d'unités de ces produits distribuées en 2022. Il est exprimé en nombre de réclamations Qualité Produit par millions d'unités distribuées ($106 \times \text{Nbre de réclamations} / \text{Nbre d'unités distribuées}$).

› TIFI (Turn-over Invoiced in First Intention) :

Cet indicateur exprime notre taux de service pour la Business Unit Medical Care. Il prend en compte le taux de chiffre d'affaires facturé en première intention sur la base du carnet de commandes de chaque mois. Le taux annuel est calculé en pondérant le taux mensuel par le chiffre d'affaires mensuel.

8.1.6. Les données éco-innovation

Les données sur les actifs végétaux sont consolidées à l'aide de deux tableaux de suivi interne :

- › Un avec entrée par plante/produit,
- › Un avec entrée par processus implémenté à partir des données des fiches processus renseignées par chaque pilote de processus une fois par an.

Ces données sont ensuite croisées avec les chiffres d'affaires commerciaux des différentes références du Groupe contenant des actifs végétaux et comparées aux chiffres d'affaires globaux des marques.





61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

Pierre Fabre

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
vérification de la déclaration consolidée de performance
extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

Pierre Fabre

Société Pierre Fabre, SA au capital de 272 416 657,50 €
Siège social : ZI de la Chartreuse 81100 Castres
RCS NANTERRE B 662 006 170

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31/12/2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Pierre Fabre, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe Pierre Fabre en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre Novembre 2022 et Février 2023 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions RSE, Développement durable, Achats, Green Mission, Santé et Sécurité, Ethique.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 21% (Pierre Fabre France – Opération) et 57% (Pierre Fabre - Opération) des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹ Pierre Fabre France – Operations : Soual, Aignan et Avène ; Pierre Fabre Mexique – International export et e-business

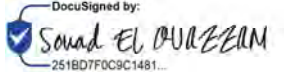
Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,
Mazars SAS

Paris La Défense, le 29 mars 2023


Delphine GARDINAL
Associée


Eric GONZALEZ
Associé


Souad EL OUAZZANI
Associée RSE &
Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives relatives aux principaux risques

- Gouvernance Responsable
- Ethique et conformité
- Achats responsables
- Changement climatique
- Impact environnemental de la production
- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité produits
- Accessibilité des produits
- Eco innovation
- Communication transparente

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Capital détenu par les salariés
- Part d'actionnaires / nombre de salariés éligibles
- Nombre d'actionnaires (salariés et anciens salariés)
- Contribution aux fondations (Fondation Pierre Fabre, Klorane Botanical Foundation Fondation Eczema)
- Part d'alertes traitées / nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect des droits de l'homme
- Nombre d'alertes reçues sur le manque de respect du règlement RGPD
- Total spend fournisseurs 2022
- Nombre de fournisseurs côtés dans ECOVADIS
- % du chiffre d'affaires Achats réalisés auprès de fournisseurs évalués dans ECOVADIS (achats directs et indirects confondus)
- % de matières recyclées dans les produits
- % de matériaux recyclables présents dans les produits
- Emissions CO2 liées à la consommation d'énergie
- Ratio (Emissions CO2 liées à la consommation d'énergie) / Chiffre d'affaires (Teq CO2/ M€)
- % de diminution des émissions CO2 liées à la consommation énergétique par rapport à 2017
- Consommation énergétique par type d'énergie
- Ratio Consommation énergétique / Chiffre d'affaires (MWhcf/M€)
- % de diminution des consommations énergétiques par rapport à 2015
- Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique
- Prélèvements d'eau par type d'eau
- Ratio (Prélèvements d'eau par type d'eau) / Chiffre d'affaires (m3/M€)
- % de diminution des consommations d'eau par rapport à 2018

- Quantité de déchets produits
- Ratio Quantité de déchets produits / Chiffre d'affaires (t/M€)
- Part de déchets valorisés
- % de diminution de déchets par rapport à 2018
- Effectif total et répartition par géographie et genre
- Part de femmes au sein du Conseil d'Administration
- Part de femmes au sein de la Leadership Team
- Part de femmes bénéficiant de la Long Term Incentive Plan
- Index égalité Homme/Femme
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
- Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt
- Nombre d'accidents avec arrêt de travail
- Nombre de jours d'arrêt liés à un accident de travail
- Taux de réclamation produits pharmaceutiques libérés
- Part de sites certifiés selon des normes qualité (ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP, ECOCERT ...)
- Nombre d'inspections réglementaires et de certifications
- Nombre de rappels produits
- Accessibilité produits: TIFI (Turn over invoiced in first intention)
- Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal
- Part du chiffre d'affaires liée à la nature
- Part des nouveaux actifs présent dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou pas de solvant)
- Part des actifs présent dans des produits commercialisés en année n-1 produits avec des solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou pas de solvant) / intégralité des actifs végétaux présents dans des produits commercialisés en année n-1
- Nombre d'actifs végétaux transférés à l'industrialisation certifiés bio ou extraits avec solvants verts (eau, éthanol, CO2 supercritique, solvant biosourcé ou pas de solvant)
- % du chiffre d'affaires généré par des produits éco-socio-conçu (côtés A et B) selon le Green Impact Index



Pierre Fabre